

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 3

AGRICULTURE

Rapporteur spécial : M. Henri TORRE.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexes n° 6 et 7), 1740 (tomes I et II) et in-8° 458.

Sénat : 61 (1983-1984).

Loi de finances. — Agriculture - Industries agricoles et alimentaires.

SOMMAIRE

	Pages
I. — Principales observations de la Commission	3
II. — Examen en Commission	5
Avant-propos	7
PREMIÈRE PARTIE. — L'agriculture française et son environnement	9
A. — <i>Les comptes de l'agriculture</i>	9
1. L'année 1982 : le redressement du revenu agricole	10
2. Les prévisions pour 1983	14
B. — <i>Le secteur agro-alimentaire</i>	15
1. Une activité essentielle pour l'économie nationale	15
2. Des résultats peu satisfaisants en 1982	17
C. — <i>Le commerce extérieur agricole et agro-alimentaire</i>	20
1. L'année 1982 : la réduction de l'excédent de la balance commerciale agro-alimentaire	20
2. Le bilan des six premiers mois de l'année 1983 : l'accentuation du déficit avec les pays tiers	23
D. — <i>Le contexte européen : la Communauté au pied du mur</i>	24
1. L'établissement du budget européen	24
2. La fixation des prix agricoles pour la campagne 1983-1984	27
3. La crise du financement et la réforme de la politique agricole commune	30
DEUXIÈME PARTIE. — Un budget d'abandon : analyse des crédits demandés pour 1984	35
A. — <i>Les crédits budgétaires intéressant l'Agriculture pour 1984</i>	35
1. La présentation selon la nomenclature budgétaire	35
2. La présentation selon la nature des dépenses	37
B. — <i>Les dotations inscrites dans le projet de budget du ministère de l'Agriculture</i>	38
1. La faible actualisation des dépenses ordinaires	39
2. La nouvelle régression du budget d'équipement	50
C. — <i>Les autres dotations budgétaires intéressant l'agriculture</i>	55
1. Les crédits inscrits dans les comptes spéciaux du Trésor	55
2. Le F.I.D.A.R.	58
TROISIÈME PARTIE. — Le financement de l'agriculture dans un contexte de réorientation volontariste de l'épargne vers l'industrie	59
A. — <i>L'endettement de l'agriculture française</i>	59
B. — <i>Les instruments de crédit au service de l'agriculture</i>	64
C. — <i>Les éléments constitutifs d'une crise grave du financement de l'agriculture</i>	69
Conclusion	71
Disposition spéciale	73
Annexe : Relevé des modifications apportées par l'Assemblée nationale en seconde délibération	75

I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1° Après avoir vivement déploré *la situation de plus en plus dégradée du ministère de l'agriculture* qui :

— Ne contrôle plus que la part des crédits consacrés à l'agriculture, dans le cadre d'un budget exécuté ces deux dernières années dans des conditions préoccupantes.

Ainsi, 748 millions de francs d'autorisations de programme et 649 millions de francs de crédits de paiement ont été annulés en octobre et novembre 1982 ; 505 millions de francs d'autorisations de programme et 512 millions de francs de crédits de paiement ont été annulés quatre mois après le vote du budget 1983 portant sur des dotations aussi importantes que la prime à la vache allaitante (17 % de la dotation annulée), les calamités agricoles (25 % des crédits annulés), mais surtout sur les chapitres d'investissement qui ont connu une véritable déroute (20,5 % des autorisations de programme inscrites ont été annulées).

— N'exerce plus de réelles responsabilités en matière de politique agricole par suite, notamment, de la décentralisation et de l'atomisation des crédits qu'elle entraîne,

vosre commission des Finances s'est inquiétée de *l'avenir de la politique agricole commune (P.A.C.)*.

L'Europe est au pied du mur. Les modes actuels de financement de la C.E.E. ne lui permettent plus de faire face aux besoins budgétaires croissants des politiques communautaires, dont la P.A.C. Toutes les propositions en cours de discussion vont dans le sens d'une maîtrise accrue de la production agricole européenne en vue d'assurer un ralentissement des dépenses agricoles communautaires. Or, un alourdissement des disciplines de production ne peut qu'entraîner la stagnation, voire la régression de cette dernière.

2° Examinant *le projet de budget pour 1984*, elle a noté avec satisfaction l'effort fait en faveur de deux secteurs d'avenir : la formation initiale (enseignement agricole public et privé) et continue, la recherche.

En revanche, votre Commission formule deux critiques majeures à l'égard de ce budget qui concernent :

— *la remise en cause de la politique des structures*, tant au niveau de l'indemnité viagère de départ, complément de retraite, que de l'indemnité annuelle de départ, tant au regard des contributions d'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs que de la suppression de la prime d'apport structurel, sans parler des aides à la mutation professionnelle ;

— *la nouvelle pénalisation des investissements productifs* : à cet égard, la situation des crédits de paiement paraît très tendue.

3° Par ailleurs, votre Commission s'est vivement inquiétée du grave problème posé par *le financement de l'agriculture* dans un contexte de réorientation volontariste de l'épargne vers l'industrie. Trois aspects lui sont apparus particulièrement préoccupants :

— *la suppression des prêts à moyen terme* — qui finançaient prioritairement l'achat de matériel — va accélérer la demande de prêts non bonifiés. On signalera que les prêts réalisés à partir des C.O.D.E.V.I. ne compenseront pas, et loin de là, cette suppression ;

— *l'inadaptation de l'encadrement du crédit* aux conditions spécifiques de la production agricole ;

— *le désengagement de l'Etat en matière de bonification* qui aura pour conséquence un *renchérissement du crédit à l'agriculture*.

II. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 9 novembre 1983, la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation, a examiné, sur le rapport de **M. Henri Torre, rapporteur spécial**, le projet de budget pour 1984 de l'Agriculture.

Après avoir rappelé que les crédits demandés au titre de l'année 1984, soit 31,13 milliards de francs, progresseront de 4,3 %, **M. Henri Torre, rapporteur spécial**, a particulièrement insisté sur le fait que ce budget ne représente que 24 % des dotations intéressant l'agriculture. Ainsi la gestion directe du Ministère ne concerne-t-elle à peine que le quart des crédits destinés à la mise en œuvre de la politique agricole.

Alors que les moyens des services progressent de 8,6 %, les crédits d'interventions publiques ne sont même pas reconduits en francs courants (3,6 %). De même, indépendamment des dotations inscrites en dotation globale d'équipement au titre de 1983, il constate que les autorisations de programme diminuent de 7,9 % alors que les crédits de paiement sont maintenus à niveau, ce qui ne compensera pas les diminutions très importantes enregistrées les années précédentes.

Le Rapporteur spécial a ensuite évoqué l'effort global en faveur de l'agriculture, en précisant que le montant total des crédits affectés à l'agriculture progressait de 8 % en 1984. Il a, à ce titre, regretté la diminution des moyens dont disposeront le Fonds de développement des adductions d'eau et le F.I.D.A.R.

M. Henri Torre a formulé ensuite un certain nombre d'observations.

Il s'est interrogé en premier lieu sur le sens des annulations de crédits intervenues dans les deux dernières lois de finances. Après le vote du budget 1983, ce sont notamment 20,5 % des autorisations de programme inscrites qui ont été annulées.

L'avenir de la politique agricole commune lui apparaît également comme un motif de préoccupation majeure.

Au regard du projet de budget pour 1984, le Rapporteur spécial s'est félicité de l'effort fait en faveur de deux secteurs d'avenir : la formation initiale et continue et la recherche, mais a dénoncé la remise en cause de la politique des structures agricoles, la pénalisation des investissements productifs, eu égard à la situation très tendue des crédits de paiement, et la disparition avec celle du F.O.R.M.A. de toute instance de coordination et d'orientation de la politique agricole.

Enfin, **M. Henri Torre** a fait part de sa très vive inquiétude concernant le financement de l'agriculture en raison de la suppression des prêts à moyen terme.

Au cours du débat qui s'est instauré, **M. Stéphane Bonduel** a souhaité insister sur les apports du système agricole européen pour l'agriculture nationale. Il s'est, par ailleurs, inquiété de la chute des dépenses d'équipement et des crédits destinés au financement du F.I.D.A.R.

M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des Affaires culturelles, a évoqué l'effort significatif fait en faveur de l'enseignement qui mérite un jugement favorable. Il a cependant regretté la dégradation des subventions d'équipement et l'insuffisante revalorisation des parts de bourse dans l'enseignement technique agricole.

M. René Ballayer s'est inquiété des mesures concernant la mutualité sociale agricole et de la diminution des crédits en faveur du F.I.D.A.R.

M. Josy Moinet a également tenu à souligner l'effort en faveur de la recherche et de l'enseignement, car il s'agit d'un domaine tout à fait essentiel, mais a rappelé les zones d'ombre contenues dans ce budget, et notamment le recul des crédits d'investissements productifs et l'aggravation de l'endettement des agriculteurs.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a également insisté sur l'effort en faveur de la formation. Il a estimé plus largement que ce budget s'inscrivait dans un contexte particulièrement défavorable, au regard notamment de l'ensemble des mesures fiscales concernant l'agriculture contenues dans le projet de loi de finances.

Après que le Rapporteur spécial eut répondu aux intervenants, la Commission a alors décidé, à la majorité, de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits pour 1984 de l'Agriculture. Elle propose par ailleurs l'adoption de l'article 104 rattaché à l'examen de ces crédits, relatif aux conditions de titularisation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'agriculture.

AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Elément capital de l'équilibre de notre commerce extérieur, à travers le volume et la valeur de ses exportations, l'agriculture et le secteur agro-alimentaire ne paraissent pas faire partie des priorités du Gouvernement tant au niveau de l'investissement que des crédits de fonctionnement.

A un budget d'abandon répond une remise en cause profonde de la politique agricole commune dans un contexte européen dégradé, alors que se trouvent réunis tous les éléments d'une crise grave du financement de ce secteur vital pour notre économie.

C'est l'ensemble de ces questions que votre Rapporteur se propose d'analyser dans la suite de ce rapport.

PREMIÈRE PARTIE

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET SON ENVIRONNEMENT

Avant d'examiner les choix présentés par le Gouvernement au titre des dépenses agricoles pour 1984, il paraît nécessaire de replacer l'agriculture française dans son environnement tant interne qu'externe.

A. — LES COMPTES DE L'AGRICULTURE

Réunie le 4 mai 1983, la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation a examiné les résultats provisoires de l'année 1982 : *le Revenu brut agricole (R.B.A.) a augmenté de 9,1 % en francs constants.*

Avant d'analyser la situation de l'année 1982 et les premières prévisions pour l'année 1983, on rappellera l'évolution sur dix ans des trois principaux indicateurs du revenu agricole, à savoir :

— *le revenu brut agricole moyen* par exploitation en francs constants (R.B.A.) ; cet indicateur est habituellement utilisé par la Commission des comptes de l'agriculture ;

— *le revenu net agricole moyen* en francs constants par exploitation (R.N.A.) ; il tient compte de l'évolution des amortissements économiques du capital, ce qui reflète mieux la situation financière réelle des exploitations ;

— *le revenu brut agricole moyen par exploitation à temps complet* en francs constants (R.B.A.T.C.) ; cet indicateur tend à refléter l'évolution du revenu de ceux des agriculteurs pour lesquels cette activité représente une part importante de l'occupation professionnelle. On peut ainsi connaître les résultats de l'« agriculture professionnelle » en excluant les agriculteurs à temps partiel.

VARIATION PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

(En pourcentage.)

Années	R.B.A.	R.N.A.	R.B.A.T.C.
1971	+ 6,6	+ 6	+ 8,1
1972	+ 14	+ 16	+ 15,8
1973	+ 5,2	+ 4,7	+ 5,6
1974	— 4,8	— 8,6	— 4,6
1975	— 0,8	— 2,7	— 0,9
1976	— 1,1	— 3,1	+ 0,2
1977	+ 0,3	— 1,2	+ 1,4
1978	— 2,8	— 4,7	— 0,9
1979	— 1,1	— 3,7	— 1,1
1980	— 6,5	— 10,4	— 6,4
1981	+ 1,7	— 1,1	— 0,5
1982	+ 9,1	+ 12,2	+ 9,8

1° L'année 1982 : le redressement du revenu agricole.

La situation de l'année 1982 est marquée par une forte progression du revenu agricole qui masque cependant d'importantes disparités entre les différents secteurs agricoles.

a) La progression du revenu agricole.

Le caractère exceptionnel de l'année 1982 tient à la conjonction d'un volume de production élevé (+ 8,7 % contre — 0,6 % en 1981) en raison de conditions climatiques très favorables et d'achats de consommations intermédiaires en faible augmentation.

— En ce qui concerne *le volume des livraisons* — seule notion retenue par les comptes de l'agriculture — on constate une progression très sensible, de 4,1 % par rapport à 1981, qui fait suite à la stagnation enregistrée au cours de cette dernière année (— 0,1 %).

• *Le volume des livraisons végétales* a augmenté de 8,5 % (— 2,1 % en 1981) : céréales (+ 7,5 %), oléagineux (+ 29,6 %), vins (+ 33 %), fruits et légumes (+ 5,7 %) ; seule la récolte de betteraves industrielles a diminué sensiblement (— 9,4 %) après le record enregistré en 1981 (+ 27 %).

• En revanche, *le volume des livraisons animales* a stagné (+ 0,4 % contre + 1,6 % en 1981) : bétail (— 2,5 %), volailles (+ 7 %), lait (+ 1,8 % contre + 0,5 % en 1981).

— *Au regard du prix des livraisons*, la hausse atteint, avec un taux de variation égal à + 10,9 %, un rythme légèrement inférieur à celui de l'année passée (+ 11,5 %). On constate cependant que les prix agricoles ont augmenté moins vite que l'inflation (prix P.I.B. : + 11,7 %).

Les productions animales dans leur ensemble ont enregistré de meilleurs résultats (+ 12,8 %) que les productions végétales (+ 8,9 %), confirmant la tendance constatée depuis 1977.

— Quant aux *consommations intermédiaires* dont le volume a stagné (+ 0,8 % contre + 3,5 % en 1981), leurs prix ont augmenté de 11,4 % (contre 13,5 % l'année dernière). Le tableau ci-après fournit le détail pour les principaux postes.

**VARIATION EN PRIX ET EN VOLUME
DES QUATRE PRINCIPALES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES**

(En pourcentage.)

	1980		1981		1982	
	Volume	Prix	Volume	Prix	Volume	Prix
Aliments pour animaux ..	+ 4,7	+ 9	+ 1,7	+ 14,1	+ 1,1	+ 10,9
Engrais	- 2,7	+ 25	- 2,9	+ 9,6	- 4,4	+ 9
Produits phytosanitaires ..	+ 9	+ 11	+ 1,6	+ 9,5	+ 9,5	+ 10
Produits pétroliers	- 2	+ 40	- 3	+ 26,4	- 2	+ 17,3

De leur côté, *les autres charges d'exploitation augmentent rapidement* : les intérêts ont progressé de 18,9 %, le poste « assurances » de 19,6 %, les cotisations sociales de 20,5 % ; quant aux fermages, ils ont augmenté de 8,3 %.

La forte progression de la charge des intérêts est due à un développement rapide des prêts d'équipement non bonifiés ; quant à celle des cotisations sociales, elle est liée aux augmentations très rapides des prestations vieillesse.

— Compte tenu de ces éléments, *le revenu brut agricole (R.B.A.) moyen a augmenté de 9,1 % en 1982* (francs constants) *et le revenu net (R.N.A.) de 12,2 %.*

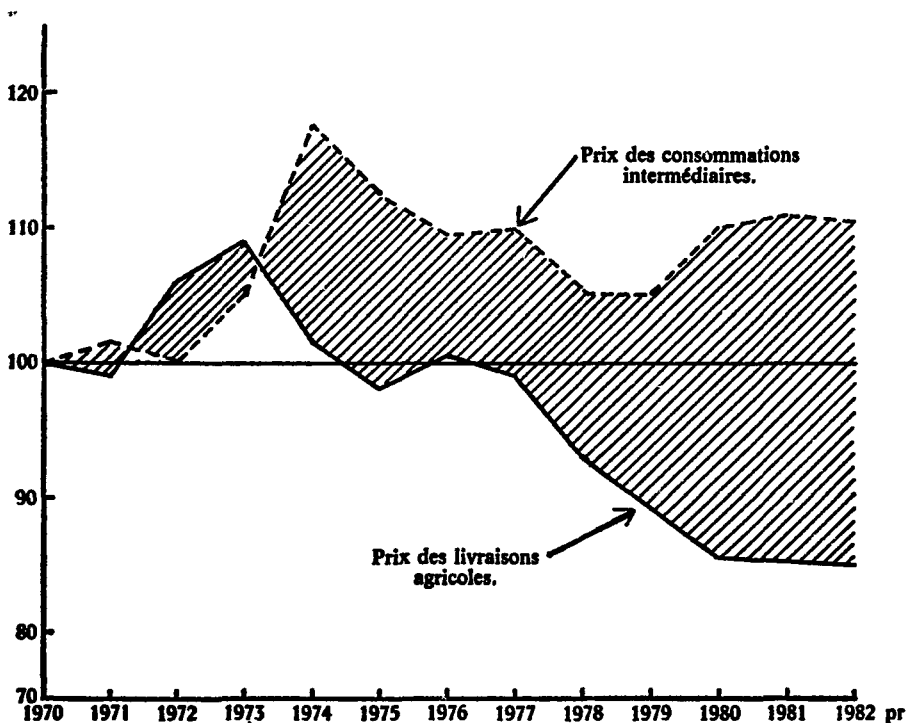
L'analyse de l'évolution des différents éléments constitutifs de ce revenu, à savoir :

— la production en volume	+ 8,7 %
— les livraisons en volume	+ 4,1 %
— les prix des livraisons	+ 10,9 %
— les prix des consommations intermédiaires	+ 11,4 %
— les cotisations sociales « employeurs »	+ 20,5 %
— le montant des intérêts versés par l'agriculture	+ 18,9 %
— les subventions d'exploitation liées directement au processus de production	— 19,5 %
— les salaires versés	+ 11 %

conduit à faire la constatation principale suivante : le « ciseau des prix » ne s'est pas fermé. *Le blocage des prix n'a pas permis de stopper la dégradation des termes de l'échange pour l'agriculture, mais seulement d'en freiner le rythme d'évolution, ce que confirme le graphique ci-après :*

LE CISEAU DES PRIX

Evolution en francs constants.
Base 100 = 1970.



Votre Rapporteur tient, par ailleurs, à rappeler que l'évolution du revenu continue d'être perturbée par la comptabilisation des subventions exceptionnelles versées avec un an de retard par rapport à l'année ayant servi à leur calcul.

En 1982, ont été ainsi comptabilisés, 1.290 millions de francs d'allocations de solidarité, 418 millions de francs de prises en charge d'intérêt et 550 millions de francs de subventions d'exploitation, soit 2.258 millions de francs.

La meilleure approche pour appréhender l'évolution du revenu agricole consiste donc à raisonner sur la moyenne du pouvoir d'achat au cours des trois années et comparer ce résultat à 1979.

Par rapport à 1979 = 100 :

1980	— 6,5 =	93,5	} moyenne 97,4
1981	+ 1,7 =	95,1	
1982	+ 9,1 =	103,7	

Ainsi, les subventions décidées aux conférences annuelles de 1980 et 1981 n'ont même pas permis le maintien du revenu au niveau qu'il avait atteint en 1979.

b) *L'année des disparités.*

Le redressement constaté du revenu agricole cache de fortes disparités non seulement entre les secteurs agricoles et les types d'exploitation, mais aussi entre les départements.

Trois secteurs obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne (+ 9,8 % en valeur réelle) : l'orientation viticole (+ 58 %) avec une forte disparité entre les exploitations de vins de qualité (+ 7,1 %) et les autres (+ 21 %), les exploitations céréalières (+ 12 %) et la catégorie « hors sol » (+ 11 %).

Les exploitations laitières, proches de la moyenne, ont connu une amélioration significative de leurs revenus en 1982, mais les revenus dégagés par cette orientation demeurent très inférieurs à la moyenne nationale (— 30 %).

En revanche, on constate une diminution de revenu pour les exploitations horticoles (— 1 %) et fruitières en raison de l'effondrement du prix des pommes et des poires (— 12 %) ainsi que pour les orientations bovins viande (— 3 %) et autres herbivores (— 4 %).

On remarquera que le revenu des exploitations à temps partiel a augmenté beaucoup plus fortement (+ 17,8 %) que celui des exploitations à temps complet (+ 9,1 %).

A cet égard, il convient de noter que les subventions exceptionnelles accordées ont avantagé les exploitations à temps partiel, les petites exploitations et celles consacrées à la viticulture.

Si l'on considère *les comptes départementaux de l'agriculture en 1982*, on constate que les revenus progressent dans soixante-huit départements situés au nord d'une ligne Nantes-Colmar et dans une partie du Sud-Ouest, ceux principalement tournés vers les grandes cultures et les productions animales.

En revanche, les départements orientés vers les fruits et légumes ainsi que certaines régions défavorisées du Massif central et des Alpes enregistrent des baisses de revenus plus ou moins importantes.

Quatre départements connaissent une situation très préoccupante (revenu inférieur de 50 % à la moyenne française) : Alpes-de-Haute-Provence, Indre, Hautes-Alpes, Ardèche.

Le redressement ainsi constaté en 1982, doit-il être considéré comme un assainissement durable ou comme un phénomène conjoncturel ?

Or, on rappellera qu'en moyenne annuelle, le revenu net (amortissements compris) demeure négatif : — 0,28 % par an sur la période 1971-1982.

Tout dépendra de la progression des prix par rapport aux coûts. En effet, faute d'une augmentation suffisante des prix et dans la perspective de récoltes moins favorables en raison des conditions climatiques, la situation serait appelée à se dégrader à nouveau en 1983. Quelle est-elle à la fin septembre 1983 ?

2° Les prévisions pour 1983.

L'année 1983 aura été marquée par les accidents climatiques dont les effets ont été catastrophiques dans nombre de régions.

— *Le volume des livraisons* sera en stagnation en raison de la diminution de la collecte des céréales et de celle du lait (— 3,1 % en août).

— *Les prix à la production* devraient être du même ordre qu'en 1982 : fin septembre, ils avaient progressé de 10,5 % en un an.

— Le phénomène le plus inquiétant est constitué par *la très forte progression du prix des charges* (+ 10,2 % en douze mois), due principalement à la hausse enregistrée par les aliments du bétail (+ 14 %), élément déterminant de la rentabilité des productions hors-sol.

Dans ces conditions, le ciseau des prix demeure défavorable et l'on peut prévoir, d'ores et déjà, que le revenu de 1983 sera en baisse par rapport à celui de 1982.

En outre, les disparités entre les régions et les productions devraient s'accroître au détriment des productions animales et des régions frappées par les mauvaises conditions climatiques.

B. — LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN 1982

Composante essentielle de l'activité économique de notre pays, les industries agro-alimentaires enregistrent en 1982 des résultats peu satisfaisants avec un ralentissement de la croissance dû à une très faible progression de la consommation, un recul en volume des exportations, une chute de l'excédent commercial et un repli sensible des investissements.

1° Une activité essentielle pour l'économie nationale.

Les industries agro-alimentaires se situent *au second rang parmi les secteurs industriels* derrière celui du bâtiment-travaux publics avec un *chiffre d'affaires total de 430 milliards de francs en 1982*.

Elles emploient au total *573.000 salariés* (10 % des emplois industriels) dont *385.000* dans les *3.900* entreprises employant *10* salariés et plus.

Contrairement au reste de l'industrie qui enregistre une diminution de 2,2 %, le nombre de leurs effectifs ne subit que peu de fluctuations (stabilité par rapport à 1981).

**INDICATEURS CLÉS POUR LES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
ET LE RESTE DE L'INDUSTRIE**

Taux d'évolution annuel en pourcentage.

	Industries agricoles et alimentaires		Reste de l'industrie (1)	
	1981/1980	1982/1981	1981/1980	1982/1981
Evolution de la production	1,9	0,9	— 2,4	— 0,4
Croissance de la consommation des ménages	0,3	0,7	2,0	4,3
Croissance des prix à la consommation	13,0	13,9	11,0	9,6
Variation du solde commercial (en milliards de francs)	+ 4,0	— 3,4	— 5,8	— 46,9
Evolution de l'emploi	— 0,5		— 3,7	— 2,2
Croissance de la productivité du travail	3,4	0,6	1,5	5,2
Evolution de la formation brute de capital fixe ..	— 3,7	— 11,1	— 11,3	— 6,1

1. Biens intermédiaires, biens d'équipement et biens de consommation.

L'importance des industries agro-alimentaires dans l'économie des régions se mesure à la part des effectifs employés par le secteur. A cet égard, elles occupent une place prépondérante en Bretagne — plus du quart des emplois industriels, en Corse (plus du cinquième) — mais également en Basse-Normandie, dans le Poitou-Charentes, dans le Languedoc-Roussillon et en Champagne.

Par ailleurs, il convient de noter que les industries agro-alimentaires apparaissent comme un espace où les petites et moyennes entreprises (taille inférieure à 500 salariés) sont encore importantes. Ainsi, en 1982, celles-ci réalisaient près de 60 % du chiffre d'affaires du secteur contre 40 % environ dans les biens intermédiaires et biens d'équipement.

L'activité agro-alimentaire est cependant également le fait de sociétés de grande taille, appartenant ou non à des groupes. Celles-ci occupent en effet une place appréciable du marché (près de 40 %).

Cependant, les pôles industriels correspondants ne sont pas à la mesure de l'importance de la filière agro-alimentaire.

En 1982, B.S.N. Gervais-Danone, le leader français, n'était que la sixième entreprise de la C.E.E. dans ce secteur et sa taille (22 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1982) ne peut rivaliser avec celle d'Unilever (144 milliards de francs) ou de Nestlé (175 milliards de francs).

Par ailleurs, le nombre des groupes français n'est pas proportionnel au poids du secteur. En 1980, parmi les cinquante premières firmes de la C.E.E., vingt étaient britanniques, douze françaises et dix allemandes.

En ce qui concerne *les dépenses de recherche* effectuées par les industries agro-alimentaires, elles s'élevaient en 1982 à 440 millions de francs, accusant un *retard* certain par rapport aux autres branches industrielles.

Ce retard transparait également dans les comparaisons internationales. Les entreprises françaises n'affectent que 0,1 % de leur chiffre d'affaires à la recherche contre 0,5 % chez leurs concurrents. Cette situation se traduit par une certaine *dépendance technologique* des firmes de l'hexagone. Les échanges techniques avec l'étranger sont ainsi lourdement déficitaires. Au cours des six dernières années, le taux de couverture ne s'est élevé qu'à 20 %.

L'ensemble de ces éléments explique peut-être les résultats médiocres enregistrés en 1982.

2° Des résultats peu satisfaisants en 1982.

Quatre postes seront considérés :

— *la production et la demande*, à travers le tableau ci-après :

PRODUCTION DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES EN 1982

	Valeur de la production (en milliards de francs)	Taux de croissance en volume 1982/1981 (en pourcentage)
Viandes et conserves de viandes	120.443	— 1,0
Laits et produits laitiers	78.764	2,8
Conserves	16.812	10,1
Pain et pâtisserie	41.104	— 0,6
Produits du travail du grain	60.538	0,3
Corps gras	9.266	6,9
Sucre	19.970	7,1
Produits alimentaires divers	27.859	1,3
Boissons et alcools	39.785	— 3,0
Produits à base de tabac	15.154	1,3
Ensemble	429.695	0,9

L'année 1982 enregistre le plus faible taux de croissance de la production (+ 0,9 %) depuis dix ans et une progression extrêmement faible (+ 0,7 %) de la consommation des ménages.

— *Les prix des produits fabriqués par les industries agro-alimentaires atteignent des taux de croissance assez proches de ceux des autres branches : + 13,9 % pour les prix à la consommation, + 12,2 % pour les prix à la production.*

— *Le commerce extérieur. Le solde de l'année 1982, tout en restant largement excédentaire (+ 8,9 milliards de francs) est toutefois inférieur de 27 % à celui de 1981.*

En valeur, les exportations progressent de 6 % contre 23 % en 1982 ; quant aux importations, elles augmentent de 16 % contre 17,5 %. En volume, le taux de couverture se retourne brutalement tandis que les termes de l'échange deviennent nettement défavorables. On rappellera que les exportations ne représentent que 14 % du chiffre d'affaires des industries agro-alimentaires contre 22 % pour l'ensemble de l'industrie.

Nos échanges, pratiquement équilibrés avec la Communauté européenne, restent favorables vis-à-vis des pays tiers.

Si l'on analyse *les différentes branches de ce commerce extérieur agro-alimentaires*, on constate la *persistance des tendances apparues les années passées*, à savoir : l'existence d'excédents en matière de produits laitiers, de produits de la meunerie, de sucre et de boissons et alcools ; la permanence de déficits en matière de conserves de viande, de conserves, d'huiles et de corps gras, de produits alimentaires divers et de produits à base de tabac.

— *Les investissements marquent en 1982 un très net repli (— 11,1 %) et la chute du taux d'investissement les place à son plus bas niveau depuis 1970. Avec un montant total de 14,2 milliards de francs, ils représentent 16 % des investissements effectués dans l'industrie et 3,5 % de ceux effectués dans l'ensemble de l'économie.*

Composé en majorité de petites et moyennes entreprises, avec des pôles industriels de trop faible importance sur le plan international, le secteur agro-alimentaire voit son potentiel industriel vieillir dangereusement.

La reprise des investissements dans ce secteur, déjà en retard sur le plan de la recherche et dépendant technologiquement de l'étranger, est vitale, avec toutes les conséquences que cela entraîne au niveau de l'emploi et de l'activité économique de nombreuses régions, comme le montre le tableau ci-après :

**PARTS RÉGIONALES DES I.A.A. DANS L'INDUSTRIE
ENSEMBLE DES ENTREPRISES**

(Année 1979.)

Région	Valeurs ajoutées	Effectifs
Ile-de-France	6,2	6,3
Champagne-Ardenne	20,2	12,3
Picardie	15,9	12,3
Haute-Normandie	8,2	8,5
Centre	9,1	8,8
Basse-Normandie	14,9	16,2
Bourgogne	11,1	9,7
Nord - Pas-de-Calais	10,2	8,6
Lorraine	8,2	7,5
Alsace	11,8	9,9
Franche-Comté	5,6	5,3
Pays de la Loire	12,4	13,0
Bretagne	24,8	25,9
Poitou-Charentes	17,8	15,2
Aquitaine	11,8	14,0
Midi-Pyrénées	10,6	11,6
Limousin	10,0	8,9
Rhône-Alpes	6,6	6,4
Auvergne	9,5	8,8
Languedoc-Roussillon	15,0	15,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	13,0	14,0
France	10,1	9,7

C. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Avec 103 milliards de francs d'exportation en 1982, l'agriculture demeure plus que jamais un élément essentiel de l'équilibre des comptes extérieurs français. Certes, le bilan de l'année reste largement excédentaire (+ 18,6 milliards de francs), mais il se situe en net retrait par rapport au résultat record enregistré en 1981 (+ 25,4 milliards de francs).

1° L'année 1982 : la réduction de l'excédent de la balance commerciale agro-alimentaire.

En 1982, la France a exporté pour 103,1 milliards de francs, soit une hausse de 7 % alors que les importations ont augmenté à un rythme bien supérieur (+ 19 %), passant de 71 à 84,5 milliards de francs.

La réduction globale de l'excédent de la balance commerciale agro-alimentaire provient de la conjugaison de deux phénomènes :

— la stagnation, voire la régression, des soldes positifs dans des secteurs qui avaient été précisément à l'origine du résultat exceptionnel obtenu en 1981 ;

— l'aggravation soutenue et générale de la situation dans les secteurs structurellement déficitaires.

a) *Des soldes positifs qui stagnent ou qui régressent.*

En 1982, les trois secteurs ont vu leur excédent diminuer :

— les céréales (+ 16,5 milliards de francs contre + 18,3) ;

— le sucre (+ 4,9 milliards de francs contre + 6,4) ;

— les fruits métropolitains (+ 0,3 milliard de francs contre + 0,4).

Pour d'autres secteurs, l'année 1982 a marqué une stagnation relative de leur solde bénéficiaire. C'est le cas des viandes de volailles, des produits de la minoterie et des produits laitiers.

Le marché mondial s'est caractérisé par une situation de quasi-saturation, voire d'excédent (sucre, produits laitiers, céréales) qui s'est traduite par une intensification de la concurrence par les prix et les conditions de crédit (et parfois même des conflits commerciaux entre les principaux exportateurs — C.E.E., Etats-Unis, Brésil).

L'exemple le plus caractéristique a été celui du marché de la farine de blé qui a été particulièrement perturbé : notre pays a rencontré de très graves difficultés sur l'ensemble de ses débouchés traditionnels dans le bassin méditerranéen, notamment en Egypte.

Dans ce rapport de forces, les positions de la C.E.E., et en particulier de la France, ont subi le handicap de l'absence d'une véritable politique communautaire d'exportation volontaire et cohérente.

b) *Des déficits qui s'alourdissent.*

En 1982, tous les secteurs déficitaires voient leur situation se détériorer plus ou moins fortement, alors que, en 1981, quatre secteurs avaient enregistré une réduction de leur déficit (oléagineux, café, légumes, cacao).

Au total, la progression des déficits a représenté 7 milliards de francs en 1982. Les secteurs les plus touchés ont été :

- le café (— 5 milliards contre — 3,9 milliards) ;
- les produits alimentaires de seconde transformation (— 2,4 milliards contre — 1,3 milliard) ;
- les viandes et animaux des espèces autres que bovine (— 6,5 milliards contre — 5,5 milliards) ;
- le soja et le manioc (— 7,4 milliards contre — 6,4 milliards).

A l'extérieur, la crise économique qui frappe les pays riches de l'O.C.D.E. (nos principaux débouchés) entraîne un déplacement de la consommation sur des produits à prix bas ou moyens, ce qui pénalise les spécialités françaises.

Géographiquement, l'année 1982 se caractérise par deux faits marquants :

• *La détérioration brutale des échanges avec les pays tiers* (hors C.E.E.) alors que, l'année précédente, l'expansion des ventes françaises sur ces zones avait largement contribué au succès global.

En 1982, et par rapport à 1981, les exportations agro-alimentaires françaises destinées aux pays tiers ont régressé globalement de 72 %, pour s'établir à 41,6 milliards de francs. Il en est résulté :

— une chute brutale de l'excédent qui est passé de + 8,9 milliards de francs en 1981 à une situation tout juste équilibrée en 1982 ;

— une régression de la part des pays tiers dans nos exportations totales, qui est passée de 46,5 % en 1981 à 40,3 % en 1982.

Dans l'analyse relative au bilan de l'année 1981, il avait été souligné que les exportations françaises de produits agro-alimentaires vers les pays extérieurs à la C.E.E. souffraient d'une double fragilité :

— sectorielle, car elles étaient concentrées sur un nombre limité de produits (céréales et farines, viandes, sucre, produits laitiers) ;

— géographique, car elles intéressaient de nombreux pays présentant des risques certains, tant au point de vue économique que politique.

L'année 1982 confirme malheureusement ces craintes, puisque la stagnation du chiffre d'affaires global, intervenue dans les secteurs des céréales, du sucre, du beurre, des farines de céréales et des viandes de volailles, concerne en très grande partie les pays tiers.

Par ailleurs, les exportations françaises ont gravement régressé avec un certain nombre de pays aux prises avec des difficultés de tous ordres, et notamment : l'Iran (— 65 %), la Pologne (— 28 %), le Nigeria (— 24,9 %), l'Égypte (— 30,7 %).

• *Le maintien des résultats globalement satisfaisants avec les pays de la C.E.E.* qui se matérialisent par une nouvelle augmentation de notre excédent vis-à-vis de nos partenaires européens.

En matière agro-alimentaire, le chiffre d'affaires global réalisé par la France vers les pays de la C.E.E. s'est élevé à 61,5 milliards de francs contre 51,6 milliards de francs l'année précédente, ce qui représente une progression de + 19,3 %.

L'excédent de nos échanges avec la C.E.E. est ainsi passé de + 16,5 milliards de francs en 1981 à + 18,6 milliards de francs en 1982.

**2° Le bilan des six premiers mois de l'année 1983 :
l'accentuation du déficit avec les pays tiers.**

Au terme des six premiers mois de l'année 1983, *le bilan cumulé du commerce extérieur français des produits agro-alimentaires fait ressortir un excédent de 11,1 milliards de francs, en progression de 9 % sur celui des six premiers mois de 1982 ; importations et exportations ont augmenté en valeur à peu près au même rythme de 11 à 11,5 %.*

L'année 1983 a débuté de manière assez médiocre avec des excédents relativement faibles en janvier (+ 1,3 milliards de francs). Parmi les explications au mauvais début d'année, on peut retenir :

— le fort recul des exportations de bovins vivants sur l'Italie dû à une augmentation des prix français ;

— la perspective d'un réaménagement des parités monétaires au sein du S.M.E. (qui a eu lieu le 21 mars 1983) qui a amené les importateurs à accélérer leurs achats et les exportateurs à adopter une position d'attente.

Cependant la période suivante marque une reprise certaine, due aux produits agricoles bruts qui sont principalement à l'origine de cette progression : leur solde positif dépasse les 10 milliards de francs en six mois, contre 6,8 milliards de francs en 1982 (+ 50 %), résultats essentiellement dus aux céréales dont le solde progresse de 36 % et aux oléagineux dont le solde passe de — 300 à + 600 millions de francs par suite d'un doublement des exportations.

Par contre, les exportations de produits agricoles transformés marquent le pas (+ 1 % par rapport au premier semestre 1982) alors que les importations progressent sensiblement (+ 9 %) de sorte que le solde se dégrade de 10 % par rapport à l'an passé, dégradation imputable surtout aux viandes et abats dont le déficit a plus que doublé et au sucre dont l'excédent s'est réduit de 26 %.

S'agissant des **postes déficitaires**, il faut noter par rapport au premier semestre 1982 :

— une certaine dégradation du solde des produits de seconde transformation : déficit en hausse de 12 % ;

— une dégradation plus sensible sur les produits exclusivement importés : déficit supérieur de 27 %.

Pour les six premiers mois, *le déficit global avec les pays tiers atteint 1.439 millions de francs, contre un excédent de 285 millions de francs au premier semestre 1982 (et de 5,3 milliards de francs au premier semestre 1981).*

D. — LE CONTEXTE EUROPÉEN : LA COMMUNAUTÉ AU PIED DU MUR

L'établissement du budget européen est dominé par le contexte de crise financière dans laquelle se trouve la Communauté économique européenne (C.E.E.).

Au-delà des résultats insuffisants obtenus en matière de fixation des prix agricoles pour la campagne 1983-1984, c'est toute la politique agricole commune (P.A.C.) qui paraît devoir être remise en cause avec toutes les conséquences que cela ne manquera pas d'entraîner pour l'agriculture française.

1° L'établissement du budget européen.

a) Comment se présente le budget communautaire ?

Le tableau ci-après retrace son évolution sur quatre années, en millions d'ECU (1 ECU = 6,86 F).

	1981		1982		1983		(prévisions) 1984	
	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage
<i>Recettes.</i>								
Prélèvements agricoles	1.264,9	6,8	1.899,1	8,6	1.475,4	5,9	1.946,6	7,8
Droits de douane	6.392,3	34,6	6.999	31,5	7.254,6	28,9	7.263,5	30,7
Ressources propres T.V.A.	9.190	49,8	11.998,3	54,6	13.434,1	53,7	14.052,6	56,5
Cotisations sucre	461,9	2,6	786	3,6	958,5	3,8	1.003,2	4
Autres recettes	1.120	6,1	362	1,6	1.889,5	7,5	222,3	0,9
Total	18.449,1	100	21.984,4	100	24.992,3	100	24.848,4	100
<i>Dépenses.</i>								
Assemblée								
Conseil	307,5	1,7	374,4	1,7	404,8	1,6	425,4	1,7
Cour de justice								
Cour des comptes								
Commission	18.141,6	98,3	21.610	98,3	24.587,5	98,4	24.423	98,3
dont :								
F.E.O.G.A. « garantie »	11.141,2	62,6	13.671,3	62,2	15.811	63,3	16.500	66,4
F.E.O.G.A. « orientation »	580,5	3,3	773,5	3,5	633,3	2,6	669	2,7
Total	18.449,1	100	21.984,4	100	24.992,3	100	24.848,4	100

On constate que, pour la première fois, le projet de budget européen pour 1984 est en régression par rapport à l'année précédente (— 0,6 %), alors que, dans le même temps, les crédits consacrés à l'Agriculture, c'est-à-dire ceux inscrits au titre du F.E.O.G.A., progresseront très faiblement de 4,7 %.

Cette situation est liée aux faibles augmentations que devraient enregistrer les deux principaux postes de ressources, à savoir :

- les ressources provenant de la T.V.A. + 4,6 %
- les droits de douane + 5,4 %

L'établissement du budget de 1983 reste dominé par la demande britannique de voir alléger sa contribution au budget communautaire.

b) Le problème de la contribution britannique.

Le Conseil européen, réuni à Stuttgart les 17 et 19 juin 1983, a convenu d'inscrire au projet de budget de la Communauté pour 1984 une compensation budgétaire au bénéfice du Royaume-Uni.

Il a été décidé de fixer le montant de cette compensation à 750 millions d'ECU.

Toutefois, il est précisé dans les conclusions du Conseil européen de Stuttgart que « *cette décision a été prise dans le contexte de l'adoption de la déclaration sur le financement futur de la Communauté* ». Cette déclaration ouvre une négociation d'ensemble sur la réforme du financement de la Communauté, le développement des politiques communautaires et les divers problèmes qui se posent dans le domaine budgétaire.

Un lien est donc établi entre l'allègement de la contribution britannique et la conclusion de l'ensemble de la négociation. Cette dernière devrait avoir lieu avant le prochain Conseil européen qui se tiendra à Athènes, en décembre.

L'allègement consenti au Royaume-Uni répond à un certain nombre de conditions importantes :

— il dépend du processus de négociation sur la relance communautaire engagé à la suite du Conseil européen de Stuttgart ;

— il est limité à la seule année 1983 ;

— il est fortement diminué par rapport aux années précédentes (850 millions d'ECU en 1982, 1.410 en 1981 et 1.175 en 1980) ;

— il est forfaitaire, c'est-à-dire fixe et sans rapport avec le solde net estimé pour 1983.

C'est pour *respecter le lien avec le reste de la négociation financière* que le montant de la compensation budgétaire au Royaume-Uni a été inscrit sur des lignes qui devront être pourvues de règlements de base adoptés à l'unanimité par le Conseil pour pouvoir être utilisées :

Poste 649 : mesures spéciales en faveur de l'emploi.

Poste 707 : mesures particulières communautaires relevant de la stratégie énergétique.

Poste 783 : projets spéciaux en matière d'infrastructure et de transports.

Cette mesure n'implique aucun coût pour la France en 1983. En effet, l'intégralité de la compensation sera inscrite au budget 1984.

Selon le projet de budget adopté par le Conseil le 22 juillet 1983, la part marginale des versements effectués par la France en 1984 s'établit à 22,77 % des ressources propres. Par conséquent, on peut considérer que la France contribuera, à hauteur de

224,9 millions d'ECU, à la compensation britannique, soit 1.543 millions de francs, chiffre auquel il convient d'ajouter 330 millions de francs au titre du financement de l'allègement de la contribution allemande.

Pour l'avenir, le problème de la contribution britannique au budget communautaire fait partie intégrante du dossier relatif à la réforme du financement de la Communauté que nous examinerons plus avant.

2° La fixation des prix agricoles pour la campagne 1983-1984.

La négociation pour la fixation des prix agricoles de la campagne 1983-1984, conclue lors du Conseil des ministres de l'agriculture des 16 et 17 mai 1983, a abouti aux résultats principaux suivants :

— *une augmentation moyenne des prix agricoles communs, exprimés en ECU, de 4,2 % ;*

— *une réduction de 3,2 points des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) allemands et de 2 points des M.C.M. français pour certaines productions.*

Si l'on examine plus en détail les décisions prises, les résultats obtenus apparaissent très insuffisants.

a) *Les décisions prises* peuvent être regroupées autour de trois points :

— *L'ajustement monétaire.*

On rappellera qu'à la suite des réajustements monétaires intervenus en 1969 et 1971, est apparue une nouvelle notion, celle des « taux verts », utilisée pour convertir en monnaie nationale les prix fixés au niveau européen en unités de compte. Comme ces taux ne coïncidaient pas avec les taux de change effectifs, la C.E.E. a mis en place le système des M.C.M.

Si les prix, exprimés en monnaie nationale, dans un pays membre sont supérieurs au niveau communautaire, les M.C.M. sont perçus à l'importation et octroyés à l'exportation : ces M.C.M. « positifs » concernent les pays à monnaie forte.

Dans le cas contraire, les M.C.M. sont octroyés à l'importation ; ils concernent les pays à monnaie faible.

Aujourd'hui la situation se présente de la manière suivante, compte tenu de la combinaison de « l'effet sterling » — c'est-à-dire du repositionnement de la livre dans l'ECU — et des ajustements des taux verts :

ÉVOLUTION DES M.C.M. DANS LA COMMUNE DEPUIS LE 21 MARS 1983

	Produits	Montants compensatoires monétaires			
		21 mars 1983	16 mai 1983	23 mai 1983 (1)	Début campagne (2)
Belgique	— Produits laitiers, viandes bovine et ovine	— 5,1	0	0	»
	— Viande porcine	0	+ 1	0	»
	— Autres	— 5,1	— 1,7	0	»
Allemagne	— Produits laitiers	+ 8,4	+ 13,0	+ 10,8	+ 9,8
	— Céréales	+ 8,4	+ 13,0	+ 11,9	+ 10,3
	— Viandes bovine et ovine	+ 8,4	+ 13,0	+ 9,8	»
	— Autres	+ 8,4	+ 13,0	+ 11,9	»
Pays-Bas	— Produits laitiers	+ 5,4	+ 8,4	+ 6,6	
	— Céréales	+ 5,4	+ 8,4	+ 7,3	+ 6,2
	— Viandes bovine et ovine	+ 5,4	+ 8,4	+ 5,8	»
	— Autres	+ 5,4	+ 8,4	+ 7,3	+ 5,8
Danemark	— Tous produits	0	+ 1,3	+ 1,0	»
France	— Produits laitiers	— 5,3	— 5,1	— 3,4	»
	— Viande porcine	— 2,3	— 5,1	— 2,2	0
	— Viande bovine	— 5,3	— 5,1	— 4,4	»
	— Vin	»	— 2,5	— 6,4	— 4,4
	— Autres produits	— 5,3	— 8,1	— 9,5	— 4,4
Italie	— Tous produits	— 5,0	— 2,5	0	»
	— Sauf vin	0	0	0	»
Irlande	— Tous produits	0	— 2,3	0	»
Royaume-Uni	— Tous produits	— 1,1	+ 5,0	+ 3,5	»
Grèce	— Produits laitiers, viandes bovine et ovine	— 10,5	— 6,1	0	»
	— Vin	— 10,5	— 3,5	— 6,8	0
	— Autres produits	— 10,5	— 6,1	— 6,8	0

(1) Chiffres provisoires.

(2) Si la campagne pour les produits concernés commence après le 23 mai 1983.

— L'augmentation des prix agricoles.

Le tableau ci-après résume la situation pour les grandes productions, la hausse des prix garantis en francs aux agriculteurs français s'établissant à environ 8 %.

Produits	Pourcentage d'augmentation en écu	Pourcentage d'augmentation en franc vert	Pourcentage d'augmentation totale en francs	Date de prise d'effet
Céréales :				
— prix indicatif	4,3	4,8	9,3	
— prix d'intervention	2,96	4,8	7,9	début de campagne
Riz :				
— prix indicatif	5,3	4,8	10,4	début de campagne
— prix d'intervention	5,5	4,8	10,6	début de campagne
Sucre	4	4,8	9	début de campagne
Graines oléagineuses :				
— colza	4	4,8	9	début de campagne
— tournesol	6	4,8	11	
— soja	6,5	4,8	11,6	
Pois et féveroles :				
— prix minimal	6,5	4,8	11,6	début de campagne
— prix de déclenchement	8,7	4,8	13,9	
Vin	5,5	1,9	7,5	début de campagne
— sauf alcool	6	1,9	8	
Tabac :				
— prix d'objectif et primes	entre 4 et 8,5	4,8	entre 9 et 13,7	début de campagne
Fruits et légumes	5,5	4,8	10,6	début de campagne
<i>dont :</i>				
— pêches, raisins, abricots, aubergines, choux-fleurs, citrons ...	6,5	4,8	11,6	
<i>dont :</i>				
— pommes, poires	3,5	4,8	8,5	
Lait				
— prix et indicatif et prix d'intervention	2,33	5,8	8,3	à compter du 23 mai
Viande bovine	5,5	4,8	10,6	à compter du 23 mai
Viande ovine	5,5	4,8 4,8	10,6	à compter du 23 mai + 4 % à compter du 23 mai
Viande porcine		4,0	4,0	+ 12,1 % à compter
— au 1 ^{er} novembre 1985	5,5	6,29	12,1	du début de campagne

— Les seuils de garantie.

Le Conseil des ministres a fixé le seuil de garantie pour le lait à 1 % d'augmentation des livraisons en 1983 par rapport à 1981

et pour les céréales à 120,56 millions de tonnes. Par ailleurs, les Ministres ont arrêté le seuil de garantie pour le colza à 2,29 millions de tonnes.

b) *Des résultats très insuffisants.*

Ces différentes mesures souffrent de deux défauts :

— d'une part, le relèvement des prix de soutien est trop faible, face à la hausse prévisible des coûts de production ;

— d'autre part, le démantèlement obtenu des M.C.M., tant positifs que négatifs, est insuffisant ; or il faut souligner que cet état de choses est la principale cause de l'affaiblissement de la capacité concurrentielle de notre agriculture.

Le problème de fond posé par l'existence des M.C.M. demeure et constitue pour l'agriculture française et les industries agro-alimentaires qui la prolongent un risque mortel.

En effet, la permanence des M.C.M., conçus au départ comme un mécanisme transitoire d'adaptation induit, tant au niveau des échanges qu'au niveau des structures de production, des distorsions de concurrence, qui sont contraires aux objectifs du Marché commun.

De surcroît, chaque pays est tenté de se servir de ses M.C.M. à des fins d'orientation de ses propres productions ou de corrections de certains déséquilibres internes, en procédant à des démantèlements sélectifs. Il s'agit en fait *d'une forme insidieuse de renationalisation de la politique agricole commune.*

3° La crise du financement et la réforme de la politique agricole commune.

Actuellement, le financement de la Communauté européenne est assuré par le mécanisme des *ressources propres* qui lui sont versées de droit par les Etats membres.

Ces dernières sont composées de trois éléments : les prélèvements agricoles et les cotisations « sucre », les droits de douane et une fraction plafonnée à 1 % des recettes de T.V.A. collectées par chaque Etat membre.

Elles ont représenté, pour la dernière année connue — 1981 —, près de 105 milliards de francs, répartis de la manière suivante :

	Cotisation sucre	Prélevements agricoles	Droits de douane	Ressources T.V.A.	Total
					En pourcentage
R.F.A.	766,5	1.086,5	11.740,5	16.633	30.226,5 (28,9)
Royaume-Uni	284	2.105,5	9.367	10.217	21.973,5 (21)
France	933	622,5	5.903	13.496	20.954,5 (20)
Italie	377	1.495,5	3.823	8.079	13.774,5 (13,2)
Pays-Bas	237	1.059	3.460	2.989	7.745 (7,4)
Belgique	163	1.077	2.467	2.257	5.964 (5,7)
Luxembourg	»	0,6	27	125	152,6 (0,1)
Danemark	116,5	61	816	1.283	2.276,5 (2,2)
Irlande	28	26	495	427,5	976,5 (0,9)
Grèce	6	105	511	»	622 (0,6)
Total	2.901	7.638,6	38.609,5	55.506,5	104.655,5 (100)
En pourcentage	(2,8)	(7,3)	(36,9)	(53)	

Les prévisions pour l'année 1983 s'établissent à 171 milliards de francs dont 92 milliards de francs au titre de la T.V.A. On peut ainsi constater que près de 55 % des recettes communautaires sont strictement limités.

Or, depuis dix ans, en raison notamment de l'augmentation des dépenses agricoles qui représentent près de 65 % du budget communautaire, les dépenses de la Communauté progressent plus rapidement que l'activité économique générale qui se trouve à l'origine des recettes.

Confronté à cette nécessité de répondre aux besoins budgétaires croissants des politiques européennes, la Communauté doit également faire face au problème de la contribution britannique et plus largement à celui des déséquilibres budgétaires que le tableau ci-après fait bien ressortir.

**PARTS DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE LA R.F.A. ET DE LA FRANCE
DANS LE FINANCEMENT DU BUDGET DE LA C.E.E., COMPARÉES AVEC LEURS PARTS DANS LE P.I.B.**

(En pourcentage.)

	1976		1977		1978		1979		1980		1981		1982	
	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.
Grande-Bretagne	10,7	15,7	12,2	15,5	15,4	15,5	17,5	16,7	20,7	18,7	21,3	20,6	23,4	19,3
France	22,0	24,8	20,0	23,8	19,3	23,9	20,1	23,8	19,4	23,4	19,9	23,2	20,4	24,2
R.F.A.	35,1	31,4	35,6	32,2	31,1	32,3	30,7	31,8	29,9	30,0	27,8	27,3	26,0	27,7

En outre, à terme, elle doit préparer son élargissement à l'Espagne et au Portugal sans que préjudice soit porté à l'acquis communautaire.

Il ne fait aucun doute, dans ces conditions, que l'on se dirige vers un réexamen complet du système de financement communautaire, question qui domine l'actualité européenne en ces derniers mois de l'année 1983.

Certes, il est encore possible d'augmenter les ressources de T.V.A. au maximum autorisé, soit 1 %, mais après l'adoption du budget supplémentaire pour 1983, la marge de manœuvre disponible se trouve quasiment épuisée. Ainsi, le budget pour 1983 comportera un taux d'utilisation de la part de T.V.A. voisin de 100 %.

Dans ces conditions, *la crise financière paraît inévitable*. Pour la première fois dans l'histoire du Marché commun, la Commission a décidé de suspendre pendant dix jours le paiement de certaines avances faites aux négociants et transformateurs — à hauteur de 2,4 milliards de francs français — par manque de liquidités.

Cette mesure est prorogée jusqu'à la fin de l'année.

En tout état de cause, *il n'est plus possible d'assurer le développement de politiques nouvelles*.

Dans un premier temps, *la Commission de Bruxelles*, soucieuse de ne pas hypothéquer le fonctionnement normal des institutions et de pouvoir aller de l'avant, *souhaite voir augmenter les ressources propres de la Communauté*. Elle a fait connaître, au mois de mai dernier, dans un document de travail, ses principales suggestions qui tournent autour de trois idées essentielles :

— Le relèvement du plafond de 1 % affectant les recettes de T.V.A.

L'augmentation du taux de T.V.A. au-delà de 1,4 % serait autorisée pour chaque fraction additionnelle de 0,4 % par l'autorité budgétaire (Conseil à l'unanimité ; Parlement aux trois cinquièmes des suffrages) sur proposition de la Commission.

— L'introduction d'un élément de progressivité dans le système des recettes communautaires, et notamment au niveau de la T.V.A. Il s'agirait de lier les contributions des Etats membres à leurs niveaux respectifs de prospérité.

La modulation s'effectuerait dans les conditions suivantes : une partie des recettes T.V.A. de la Communauté aurait des taux variables selon les Etats membres. Selon la définition de la Commission, « les recettes provenant de ces taux variables seraient égales à la différence entre les dépenses de la section « garantie » du F.E.O.G.A. (déduction faite des dépenses relatives à l'aide alimentaire et des dépenses découlant du protocole sucrier conclu avec

les Etats A.C.P.) et 33 % des dépenses budgétaires totales ». Cette modulation cesserait automatiquement une fois le F.E.O.G.A. ramené en montant au tiers du budget communautaire.

En somme, le calcul des versements des Etats membres se ferait ainsi :

— prise en compte du F.E.O.G.A. par les ressources propres normales jusqu'à hauteur de 33 % du budget ;

— le surplus serait financé par un taux T.V.A. établi par une pondération de trois clés : part des Etats membres dans la production agricole finale et dans l'excédent net d'exploitation de la Communauté, ainsi que leur P.I.B. par habitant.

Une simulation faite par la Commission sur le budget 1981 a donné les résultats suivants, en millions d'ECU (versements en plus ou en moins) : Belgique, + 6,65 ; Danemark, + 86,94 ; R.F.A., — 54,63 ; Grèce, + 25,18 ; France, + 241,82 ; Irlande, + 7,12 ; Italie, — 45,13 ; Luxembourg, — 3,8 ; Pays-Bas, + 121,15 ; Royaume-Uni, — 315,00.

Ainsi la France verrait sa contribution augmenter de 1,6 milliard de francs.

— Le développement des politiques communautaires autres qu'agricole combiné avec *une meilleure maîtrise de la production agricole.*

Sur ce dernier point, les propositions de la Commission, en date du 28 juillet dernier, comportent cinq éléments fondamentaux :

- l'extension de la poursuite de l'application de la notion de seuil de garantie en liaison avec une baisse des prix d'intervention, notamment en matière céréalière ;
- l'introduction dans le secteur laitier d'un système de quota de production pour chaque laiterie. Toute livraison au-delà de cette quantité serait assujettie à un prélèvement dissuasif ;
- la mise en place d'une politique restrictive de prix pour l'ensemble des productions ;
- la remise en cause de diverses primes et aides dans les secteurs du lait et des viandes bovine et ovine ;
- la mise en place d'une taxe sur les matières grasses végétales.

Enfin, *au regard du problème des M.C.M.*, elle suggère un démantèlement automatique des M.C.M. nouveaux en trois étapes. En revanche, les M.C.M. existant actuellement seraient supprimés en deux étapes.

Quel que soit l'accueil réservé à ces propositions actuellement en cours d'examen, il est certain qu'elles s'inscrivent dans un contexte qui ne peut que susciter une redéfinition des règles de financement communautaire.

Avec en toile de fond les griefs américains à l'encontre des instruments fondamentaux de la politique agricole commune (P.A.C.), notamment les restitutions à l'exportation, elles font droit en quelque sorte aux critiques formulées par certains de nos partenaires à l'égard du coût de cette politique.

On peut donc prévoir que, *d'une façon ou d'une autre, le système actuel de financement a vécu et qu'un effort plus important sera demandé aux Etats les plus riches.*

L'enjeu est de taille pour notre pays en raison de l'importance de notre agriculture et de la place occupée par les exportations agro-alimentaires dans notre commerce extérieur.

Les pouvoirs publics devront faire preuve à Athènes d'une grande vigilance au regard de propositions qui pourraient, si l'on n'y prend garde, aboutir à une certaine « renationalisation » des dépenses agricoles et alourdir considérablement la contribution budgétaire française.

En outre, un encadrement trop strict des volumes de productions ne pourra qu'entraver l'activité de ce secteur vital pour notre économie.

Il conviendra donc de ne pas se laisser enfermer dans des mécanismes strictement budgétaires et de veiller à ce que le volet externe (renforcement de la préférence communautaire, politique d'exportation) ainsi que le volet interne (démantèlement des M.C.M. et suppression des entraves aux échanges) soient pris en compte, au même titre que les aménagements destinés à réorienter, *dans le respect des principes de base*, la production agricole vers les secteurs non excédentaires.

DEUXIÈME PARTIE

UN BUDGET D'ABANDON : ANALYSE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1984

L'analyse de l'ensemble des moyens budgétaires mis en œuvre pour 1984 confirme le diagnostic porté l'année dernière : le secteur agricole et agro-alimentaire n'est plus prioritaire, et ce, en dépit de sa participation décisive au rétablissement de l'équilibre de notre commerce extérieur.

Ne représentant plus que 9,8 % du total des dépenses de l'Etat (contre 10,5 % en 1983), le projet de budget pour 1984 traduit l'abandon de tout un secteur d'activité économique voué à la stagnation.

A. — LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE POUR 1984

1° La présentation selon la nomenclature budgétaire.

Le projet de budget de l'Agriculture pour 1984 s'élève à 99,84 milliards de francs, soit une augmentation de 8 % (contre 9,5 % en 1983), étant précisé que sur ce total les interventions communautaires sont estimées à 23,87 milliards de francs, en progression de 25,6 %.

Ce total représente :

— 11,8 % des dépenses civiles de l'Etat (contre 13,9 % en 1983) ;

— 9,8 % des dépenses totales de l'Etat (contre 10,5 % en 1983).

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE
(1982-1983)**

(En millions de francs.)

Rubriques	1983	1984	Variations en pourcentage
A. — Action économique	24.716	30.211	+ 22,2
1° <i>Soutien et orientation</i>	22.284	27.481	
Interventions communautaires	18.961	23.008	
Interventions nationales	3.323	3.673	
dont :			
— F.O.R.M.A. (1984 : offices du lait, des fruits et légumes)	1.951	1.105	
— Office des viandes	172	973	
— Office des vins	551	558	
— O.N.I.C.	48	50	
— S.I.D.O.	112	147	
2° <i>Subventions économiques</i>	2.432	2.730	
— Aménagement rural (44-80)	692	741	
— Promotion et contrôle de la qualité (44-70)	215	227	
— Forêts (44-92)	616	768	
— Adaptation et valorisation de la production (44-40, 44-50, 44-55)	738	817	
— Détaxe du carburant	55	64	
— Divers et recherche (44-20, 44-21)	21	25	
— Interventions dans le domaine foncier (44-44)	95	88	
B. — Equipement agricole et rural	9.953	9.877	— 0,8
1° <i>Bonifications d'intérêt</i> (44-42)	6.538	6.436	
2° <i>Subventions en capital</i> (C.P.) (1)	(3) 3.415	3.441	
C. — Action sociale et culturelle	50.381	51.193	+ 1,6
1° <i>B.A.P.S.A.</i>	47.405	48.103	
2° <i>F.A.S.A.S.A. et F.A.R.</i> (44-41, 44-43)	2.542	2.704	
3° <i>Calamités</i> (46-33)	320	285	
4° <i>Actions sociales</i> (46-32, art. 20, 46-39)	114	101	
D. — Enseignement, recherche et formation	3.022	3.343	+ 10,6
1° <i>Enseignement public</i> (31-13, 31-14, 31-91, 31-94, 31-95, 36-20 et 36-23)	659	669	
2° <i>Enseignement privé</i> (43-22)	610	781	
3° <i>Bourses</i> (43-21)	180	192	
4° <i>Formation</i> (43-22)	54	64	
5° <i>Apprentissage agricole</i> (43-06 S.G.P.M.)	42	48	
6° <i>Recherche</i> (36-21) (1)	1.464	1.580	
7° <i>Divers</i>	15	9	
E. — Administration générale	4.171	4.569	+ 9,5
F. — Répression des fraudes et divers (2)	213	(4) 709	
Total	92.456	99.902	+ 8

(1) I.N.R.A. inclus.

(2) Dont 182 millions de francs au titre du Service de la répression des fraudes en 1983 et 201 millions de francs en 1984.

(3) Dotation globale d'équipement exclue (166,1 millions de francs).

(4) Dont 444 millions de francs au titre du Fonds national des haras.

On constate que les dépenses de fonctionnement, dont le montant s'élève à 96,46 milliards de francs contre 89 milliards de francs en 1982, progressent de 8,4 % tandis que les dépenses d'équipement stagnent (+ 0,7 %).

2° La présentation selon la nature des dépenses.

Une lecture plus intéressante selon nous de ce « budget de l'Agriculture » peut être effectuée en considérant le regroupement des dépenses selon leur nature ainsi que cela figure dans le tableau ci-après.

	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
	1983	1984	1983	1984
<i>Interventions économiques</i>	24.716	30.211	26,7	30,2
1° Interventions sur les marchés	22.284	27.481	24,1	27,5
2° Subventions économiques	2.432	2.730	2,6	2,7
<i>Equipement agricole et rural</i>	9.953	9.877	10,8	9,9
1° Bonifications d'intérêts	6.538	6.436	7,1	6,4
2° Subventions en capital	3.415	3.441	3,7	3,5
<i>Action sociale et structurelle</i>	50.381	51.193	54,5	51,2
1° B.A.P.S.A.	47.405	48.103	51,3	48,1
2° F.A.S.A.S.A. et F.A.R.	2.542	2.704	2,7	2,7
3° Calamités et divers	434	986	0,5	0,4
<i>Enseignement, recherche, formation</i>	3.022	3.343	3,3	3,3
1° Enseignement	1.449	1.642	1,6	1,6
2° Recherche	1.464	1.580	1,5	1,6
3° Formation et divers	109	121	0,2	0,1
<i>Administration générale et divers</i>	4.384	5.278	4,7	5,3
Total	92.456	99.902	100	100

On constate par rapport à l'année dernière certaines évolutions qui méritent d'être signalées, à savoir :

— la régression sensible de la part des dépenses sociales (— 3,3 points) qui représentent encore cependant plus de la moitié des dépenses réalisées au titre de l'agriculture ;

— la nouvelle régression de l'équipement agricole et rural (— 0,9 point) qui consomme la déroute de ce secteur vital pour l'agriculture ;

— la progression de la part occupée par les interventions économiques, confirmant le renforcement de l'intervention des pouvoirs publics constatée l'année dernière ;

— la stagnation de la part consacrée à l'enseignement, la formation et la recherche.

B. — LES DOTATIONS INSCRITES DANS LE PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Ce budget représente 24 % des dotations intéressant l'agriculture contre 32 % en 1983 et près de 40 % en 1981. Ainsi, la gestion directe du Ministère concernera en 1984 à peine le quart des crédits destinés à la mise en œuvre de la politique agricole.

Pour 1984, le projet de budget s'établit à 31,13 milliards de francs contre 29,84 milliards en 1983, soit une progression de 4,3 %, ce qui place le budget de l'Agriculture en retrait par rapport à l'ensemble des budgets civils (+ 6,5 %) et ce, pour la quatrième année consécutive.

Globalement, il se présente comme suit :

	L.F.I. 1983 (En millions de francs.)	L.F.I. 1984 (En millions de francs.)	1983/1984 en pourcentage
A. — Budget ordinaire :			
1. Moyens des services (titre III)	4.915,7	5.339,5	+ 8,6
2. Interventions publiques (titre IV)	23.326,5	24.173,7	+ 3,6
dont :			
● action économique	14.779,2	15.481,5	+ 4,7
● action sociale	7.689,2	7.649,6	— 0,5
● action éducative et culturelle	858,1	1.042,6	+ 21,5
Total A (dépenses ordinaires) ..	28.242,2	29.513,2	+ 4,5
B. — Budget d'équipement :			
1. Autorisations de programme	2.023,1	1.862,9	— 7,9
2. Crédits de paiement	1.604,9	1.615,6	+ 0,7
Total B (crédits de paiement) ..	1.604,9	1.615,6	+ 0,7
Total A + B	29.847,1	31.128,8	+ 4,3

Le projet de budget de l'Agriculture enregistrera, en 1984, trois opérations de *transferts de crédits* au titre de la décentralisation, à savoir :

— la réintégration au budget du ministère de l'Agriculture des crédits destinés à l'eau et à l'assainissement (54 millions de francs en autorisations de programme, 13 millions de francs en crédits de paiement) inscrits en dotation globale d'équipement en 1983 et dont le Parlement a décidé le maintien dans les compétences étatiques, par la loi de décentralisation ;

— la poursuite de la décentralisation des crédits correspondant aux investissements dans les régions couvertes par les plans d'aménagement rural et les parcs naturels régionaux, soit 4,02 millions de francs en autorisations de programme et 1,01 million de francs en crédits de paiement au chapitre 61-80, article 40 ;

— la décentralisation des crédits destinés au ramassage scolaire, cette compétence devant être décentralisée en 1984-1985, soit 8,8 millions de francs au chapitre 43-21, article 90.

La faiblesse des sommes en cause ne modifie pas les grandes lignes de l'évolution de ce budget.

On constate qu'il se caractérise par une faible actualisation des dépenses ordinaires en raison principalement de la diminution des crédits affectés au financement des prestations sociales agricoles et une nouvelle régression du budget d'équipement.

1. La faible actualisation des dépenses ordinaires.

Les moyens des services et les dotations relatives aux interventions publiques augmentent de 1.271 millions de francs, soit une progression de 4,5 % par rapport à la loi de finances pour 1983, et représentent 94,8 % des dépenses totales du ministère de l'Agriculture pour 1984.

	Crédits 1983 (En millions de francs.)	Projet 1984 (En millions de francs.)	1984/1983 en pourcentage
— Moyens des services	4.915,7	5.339,5	+ 8,6
— Interventions publiques	23.326,5	24.173,7	+ 3,6
1. Action éducative et culturelle	858,1	1.042,6	+ 21,5
(43-21) Bourses et ramassage scolaire	192,7	197,2	+ 2,3
(42-22) Enseignement privé et formations agricoles	665,4	845,4	+ 27
2. Action économique	14.779,2	15.481,5	+ 4,7
(44-20) Développement agricole	12,5	16,3	+ 30,4
(44-21) Recherche	8,3	9,1	+ 9,6
(44-40) Adaptation de l'appareil de produc- tion	129,2	114,1	— 11,7
(44-41) F.A.S.A.S.A.	2.336,5	2.490,1	+ 6,6
(44-42) Prêts bonifiés du Crédit agricole ..	6.538	6.436,6	— 1,5
(44-43) Fonds d'action rural	205,6	214,3	+ 4,2
(44-44) S.A.F.E.R.	94,7	88	— 7,1
(44-50 et 44-54) Valorisation de la pro- duction :			
— Actions techniques	208,3	219,8	+ 5,5
— Subventions économiques	3.323,3	3.673,6	+ 10,5
(44-55) Orientation des productions	400	483	+ 20,7
(44-70) Promotion et contrôle de la qualité	214,6	227	+ 5,8
(44-80) Cadre de vie et espace rural	692,2	740,9	+ 7
(44-92) Forêts : interventions	615,7	768,2	+ 24,7
3. Action sociale	7.689,2	7.649,6	— 0,5
(46-32) Prestations sociales agricoles	7.327,2	7.319,6	— 0,1
(46-33) Calamités agricoles	320	285	— 10,9
(46-39) Actions sociales en agriculture ..	42	45	+ 7,1
Total des dépenses ordinaires	28.242,2	29.513,2	+ 4,5

a) *Les moyens des services.*

Affectés essentiellement aux rémunérations des personnels et au fonctionnement des services, les crédits du *titre III* s'élèvent à 5.339,5 millions de francs.

En progression de 8,6 % (+ 423,8 millions de francs), les dotations du titre III comportent principalement :

— la suppression de 560 emplois (79 dans les services centraux et 481 dans les services extérieurs) dans le cadre de la stabilisation globale des effectifs de la Fonction publique ;

— la titularisation de près de 1.100 emplois de contractuels et vacataires dont celle de 310 préposés sanitaires en techniciens des services vétérinaires ;

— un renforcement du potentiel pédagogique de l'enseignement agricole public par transformation d'emplois et titularisation de vacataires ;

— une progression significative de 13,4 % des crédits de matériel et de fonctionnement, notamment dans les domaines de la bureautique, de l'informatique et des statistiques.

b) *Les interventions publiques.*

Le titre IV, dont le montant total s'élève à 24.173,7 millions de francs enregistre une très faible *progression de 3,6 %* de ses crédits par rapport à l'année dernière, qui ne correspond même pas à une reconduction en francs courants.

Par delà la stabilisation des chapitres concernant la bonification d'intérêt et le financement des prestations sociales agricoles, le titre IV est dominé par **la remise en cause de la politique des structures.**

La situation se présentant différemment suivant les postes, il sera procédé à une analyse sectorielle des dépenses :

— *L'action éducative et culturelle.*

Globalement, *l'enseignement agricole*, qui voit ses crédits augmenter de 12,8 %, *bénéficie d'une priorité* dont on se félicite compte tenu du contexte de rigueur dans lequel s'inscrit le projet de loi de finances pour 1984.

En effet, le faible niveau de formation des agriculteurs est l'un des handicaps majeurs de l'agriculture française face à ses concurrents. 18 % seulement des exploitants avaient une formation agricole en 1980.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

Désignation des dépenses	Budget voté 1983 (En francs.)	Projet de budget 1984 (En francs.)	Pourcentage 1984/1983
I. — Dépenses ordinaires.			
Dépenses de personnel	1.387.408.672	1.482.887.594	+ 6,9
Frais de déplacement	22.954.501	23.692.820	+ 3,2
Subventions d'équilibre aux établissements publics	161.983.061	181.752.036	+ 12,2
Matériel et fonctionnement des services communs	2.307.986	9.397.079	+ 307,1
Total fonctionnement de l'enseignement public et des services communs	1.574.654.220	1.697.729.529	+ 7,8
Subventions à l'enseignement privé ..	610.862.464	780.992.164	+ 27,8
dont :			
— enseignement technique	579.765.940	744.895.940	+ 28,4
— enseignement supérieur	31.096.524	36.096.524	+ 16,1
Bourses et ramassage scolaires	192.688.300	197.228.300	+ 2,4
dont :			
— bourses scolaires :			
• enseignement technique	162.501.213	173.968.708	+ 7,0
• enseignement supérieur	17.146.685	18.210.685	+ 6,2
— ramassage scolaire	13.040.402	5.048.907	— 61,3
Formation continue, actions éducatives en milieu rural, apprentissage	54.502.771	64.378.120	+ 18,1
dont :			
— formation des femmes d'agriculteurs (fonctionnement)	6.200.000	7.554.400	+ 21,8
— financement du fonctionnement des stages de préparation à l'installation	10.500.000	16.677.178	+ 58,8
— animation et autres actions éducatives en milieu rural	35.942.296	38.170.648	+ 6,2
— apprentissage	1.860.475	1.975.824	+ 6,2
Actions en faveur du développement ..	10.000.000	13.636.336	+ 36,4
Divers	18.107.861	20.939.577	+ 15,6
Total dépenses ordinaires	2.460.815.616	2.774.904.326	+ 12,8
II. — Dépenses en capital.			
Autorisations de programme	191.200	166.000	— 13,2
dont :			
— enseignement public	173.000	153.900	— 11,0
— établissements publics non gérés par l'Etat	3.200	»	»
— enseignement privé	15.000	12.100	— 19,3
Crédits de paiement	128.500	134.600	+ 4,7
dont :			
— enseignement public	113.500	125.000	+ 10,1
— établissements publics gérés par l'Etat	2.000	900	— 55,0
— enseignement privé	13.000	8.700	— 33,1
Total dépenses ordinaires + crédits de paiement	2.460.944.116	2.775.038.926	+ 12,8

La situation est satisfaisante dans les deux secteurs tant public que privé.

L'enseignement agricole public qui bénéficie de diverses mesures favorables en matière d'emploi voit ses dépenses de personnel progresser de 6,9 %.

C'est ainsi qu'une meilleure mobilisation des emplois existants, des adaptations par transformation aux besoins prioritaires vont permettre de renforcer le potentiel pédagogique à hauteur de quatre-vingt-seize emplois, dont trente-deux emplois d'enseignants et trois emplois d'ingénieurs généraux d'agronomie.

Par ailleurs, des titularisations interviennent pour quarante-quatre emplois dont la moitié d'emplois d'enseignants.

S'agissant du statut des personnels, il faut noter la création de quatre-vingt-quatorze emplois de professeurs de lycée agricole par transformation d'emplois de professeurs techniques adjoints.

Quant aux subventions d'équilibre aux établissements, elles sont actualisées à 12,2 % (11,9 % pour l'enseignement technique et 13 % pour l'enseignement supérieur). En fait, l'accroissement réel se situe concrètement à 13,9 % s'il est tenu compte du transfert de crédits correspondant à la régularisation en année pleine de la situation des agents précédemment payés sur le budget des établissements et pris en charge sur le budget de l'Etat, à compter du 1^{er} juillet 1983.

— *L'enseignement agricole privé.*

Les subventions de fonctionnement, qui recouvrent à la fois les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement proprement dits, augmentent de 27,8 %, soit 28,4 % pour l'enseignement technique et 16,1 % pour l'enseignement supérieur.

On précisera que les travaux engagés depuis quelques mois devraient aboutir prochainement à un projet de loi qui définira de nouvelles bases pour les relations entre l'Etat et l'enseignement agricole privé.

Ce texte comporterait une aide établie en fonction des prestations spécifiques fournies par les établissements et non plus par référence au coût de l'élève.

On soulignera, au moyen du tableau ci-après, l'importance de ce secteur privé qui accueille 60,5 % des élèves de l'enseignement technique agricole.

Type d'établissement	Nombre d'établissements	Elèves
<i>Enseignement public.</i>		
● Centres de formation professionnelle agricole pour jeunes (C.F.P.A.J.)	59	3.393
● Lycées d'enseignement professionnel agricoles	106	14.574
● Lycées agricoles (L.A.) et ensembles administratifs et pédagogiques	92	30.248
● Etablissements d'enseignement supérieur préparant le B.T.S.A.	4	376
Total public	261	48.591
<i>Enseignement privé.</i>		
● Maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation (M.F.R.E.O.)	439	30.107
● Conseil national de l'enseignement agricole privé (C.N.E.A.P.)	286	38.743
● Union nationale rurale d'éducation et de promotion (U.N.R.E.P.)	52	4.657
● Mutualité sociale agricole (M.S.A.)	11	434
● Centre familial national (C.N.F.)	2	107
● Non affiliés	6	442
Total privé	796	74.490
Total public et privé	1.057	123.081

Les crédits de bourses scolaires ne progressent que de 7 % pour l'enseignement technique et de 6,2 % pour l'enseignement supérieur. Cette évolution reste nettement insuffisante pour assurer un alignement des modalités d'attribution des bourses d'enseignement agricole sur celles en vigueur au ministère de l'Education nationale, ce que votre Commission regrette vivement.

Les crédits de transport scolaire sont simplement actualisés et transférés, à hauteur de 8,88 millions de francs, à la dotation générale de décentralisation. En effet, leur organisation relèvera à la rentrée 1984 de la compétence des collectivités locales.

En ce qui concerne *les autres actions éducatives en milieu rural* on notera :

— *pour l'apprentissage agricole* : ne figurent plus au budget du ministère de l'Agriculture que les crédits afférents aux conven-

tions nationales, soit 1,97 million de francs. En effet, depuis le 1^{er} juin 1983, ce sont les régions qui ont pleine compétence en ce domaine ;

— *pour les actions éducatives en milieu rural.*

Des progressions très sensibles interviennent sur deux postes :

- *les stages de préparation à l'installation*, rendus obligatoires par le décret du 17 mars 1982, voient leurs crédits augmenter de 58,7 % ;

- *les formations destinées aux femmes d'agriculteurs* bénéficient d'un montant de crédits de fonctionnement égal à 7,5 millions de francs, en progression de 21,8 %. Quant aux crédits destinés à la rémunération des stagiaires, ils augmentent de 60 %.

En 1984, il est prévu de former 4.600 stagiaires.

Les crédits pour *les autres formations agricoles* sont inscrits, dans leur majorité, au budget des Services généraux du Premier ministre en ce qui concerne les actions qui restent de la compétence de l'Etat et à la dotation générale de décentralisation pour celles relevant désormais de la compétence des régions.

Il apparaît que les mesures en faveur des jeunes sans emploi constituent la priorité dans l'utilisation des moyens affectés à la formation des adultes. L'agriculture fait-elle partie de ces actions prioritaires du programme national ? La question se pose.

Une mention particulière doit être réservée aux *actions en faveur du développement*. Le financement de l'expérimentation conduite par les lycées agricoles dans le cadre du R.N.E.D. (Réseau national d'expérimentation et de démonstration) a démarré dès 1982 avec l'aide de crédits dégagés en cours d'année. En 1984, un crédit de 3,6 millions de francs viendra s'ajouter aux 10 millions de francs votés en 1983. Cela permettra de poursuivre la valorisation du potentiel de développement et d'expérimentation que représentent les exploitations annexées aux établissements d'enseignement.

— *Les interventions économiques.*

Les dotations affectées à l'action économique, dont le montant s'élève à 15.481 millions de francs contre 14.779 millions de francs en 1983 (+ 4,7 %), voient leur part diminuer au sein de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Ministère : 49,7 % contre 52,3 % en 1983.

A l'intérieur de cette rubrique, *apparaissent privilégiées* :

- *la recherche* : *priorité* au niveau de l'ensemble du budget, la recherche agricole voit ses crédits progresser de 9,6 %. La part du

budget civil de la Recherche allouée au ministère de l'Agriculture se répartit comme suit :

(En millions de francs.)

	C.E.M.A.G.R.E.F.	A.C.T.A.	I.A.A.
Autorisations de programme .	28,2	9,6	(1) 20,4
Crédits de paiement	25,0	8,1	(2) 16,4
Dépenses ordinaires	83,0	9,1	»

(1) Dont 1 pour la nutrition.

(2) Dont 0,3 pour la nutrition.

Bénéficiant de six créations d'emploi (cinq au C.E.M.A.G.R.E.F. et un à l'A.C.T.A.), les organismes de recherche orienteront leur activité autour de quatre thèmes : rendre notre agriculture plus économe, mettre en valeur l'espace national, développer les industries agro-alimentaires, mobiliser le potentiel productif de nos forêts.

• *Les subventions économiques.* Les dotations inscrites au chapitre 44-54 s'élèvent à 3.673,6 millions de francs, soit *une augmentation de 10,5 %* par rapport à 1983. Elles intéressent pour l'essentiel *le financement des nouveaux offices* qui disposent de crédits individualisés ainsi que le montre le tableau ci-après :

(En millions de francs.)

1983		1984	
F.O.R.M.A.	1.950,7	Actions de promotion	196,8
O.N.I.V.I.T. (vins)	550,8	O.N.I.V.I.N. (vins)	558,4
O.N.I.B.E.V. (viandes)	172,1	O.F.I.V.A.L. (viandes, aviculture)	972,7
O.N.I.C. (céréales)	47,9	O.N.I.C. (céréales)	49,6
		O.N.I.L.A.I.T. (lait et produits laitiers)	656,8
		O.N.I.F.L.H.O.R. (fruits, légumes, horticulture)	448,2
		Office national des plantes à parfum	12,8

Les crédits budgétaires portent prioritairement sur les filières qui enregistrent un déficit extérieur structurel :

— 145 millions de francs sont consacrés à l'élevage ovin (renforcement de l'appui technique aux éleveurs).

— 177 millions de francs pour le secteur porcin (aides aux investissements et organisation du marché).

— 60 millions de francs pour la modernisation des serres.

Bénéficiant de la création de trente-deux emplois, ces nouveaux offices en place depuis le 1^{er} juin 1983 n'ont pas encore réellement exercé d'activité jusqu'à présent.

D'une part, ils ont été chargés de la liquidation et du paiement des actions engagées par les anciens offices et ont reçu en dotation les fonds nécessaires, affectés à cet effet sur les budgets des anciens offices.

D'autre part, ils ont administré le budget qui leur a été alloué par répartition des reliquats des crédits des anciens offices, non encore affectés à des actions déterminées. Ces crédits ont constitué les ressources des nouveaux offices pour la fin de l'exercice 1983.

Au total, les subventions de fonctionnement et d'intervention des établissements représentent 3.187 millions de francs contre 2.906 millions de francs en 1983 (+ 9,6 %).

On aura en effet noté, outre la progression des crédits afférents aux différents offices, l'augmentation des crédits affectés au Fonds d'intervention du marché du sucre (+ 13,6 %) et à la Société interprofessionnelle des oléagineux (+ 31,4 %).

La disparition du F.O.R.M.A. dont le relais n'a pas été pris par le Conseil supérieur d'orientation agricole *apparaît regrettable à votre Rapporteur* dans la mesure où elle conduit à une absence grave de détermination d'une politique coordonnée des marchés.

Votre Rapporteur tient à souligner à nouveau qu'il eût été préférable, afin de préserver la souplesse indispensable à la gestion des marchés, de maintenir le mécanisme antérieur de l'enveloppe globale au lieu de s'engager dans une détermination limitative et *a priori* des crédits affectés à chacun des offices.

• *Les interventions forestières*, à un moindre degré. En effet, les dotations affectées au chapitre 44-92 s'accroissent de 24,8 % (768 millions de francs) mais on précisera que l'assujettissement de l'Office national des forêts à la T.V.A. représente à lui seul une dépense de 110 millions de francs.

Si l'on considère à présent *les autres interventions*, le sort qui leur est réservé n'est pas favorable. Il s'agit de :

— *L'adaptation de l'appareil de production.* Les crédits inscrits au titre du chapitre 44-40, qui représentent pour l'essentiel le finan-

cement des aides nationales aux *plans de développement*, s'élèvent à 110 millions de francs, en baisse de 12 % par rapport à 1983.

Ainsi donc, on prend acte de la diminution constatée du nombre de plans de développement réalisés en 1983, alors que cette dernière est la conséquence du retard mis par les pouvoirs publics à appliquer les nouvelles directives européennes en la matière.

— *L'amélioration des structures agricoles.* L'intitulé du chapitre 44-41 traduit un objectif qui ne se trouve pas confirmé dans le projet de loi de finances pour 1984. On assiste, en effet, cette année au-delà de la faible actualisation des crédits, à une *véritable remise en cause de la politique des structures* conduite depuis plusieurs années.

Les dotations du F.A.S.A.S.A. sont reconduites en francs courants (+ 6,7 %) et s'élèvent à 2.490 millions de francs.

Cette évolution globale recouvre des disparités :

- on déplorera, en premier lieu, la diminution sensible des crédits affectés aux *mutations professionnelles* (— 40,4 %) ; certes, la crise économique rend plus difficiles et aléatoires les départs vers d'autres secteurs d'activité, mais il ne paraît pas souhaitable à votre Rapporteur de supprimer de telles actions qui constituent une des originalités du monde agricole ;

- les crédits alloués à *l'indemnité viagère de départ* (I.V.D.) ne progressent que de 3,9 %, en raison des *conditions restrictives mises dorénavant à son octroi*. En outre, *la prime d'apport structurel est supprimée*.

En 1982, 31.400 exploitants sont partis dans ce cadre, cédant 465.000 hectares dont 225.200 pour des installations ou réinstallations et 196.800 pour des agrandissements. Les 21.200 preneurs étaient âgés pour les deux tiers de plus de trente-cinq ans ;

- *quant à la dotation d'installation des jeunes agriculteurs* (D.J.A.), les crédits qui lui sont affectés n'augmentent que de 5,7 %, en raison de *la modification de ses règles d'attribution* sur deux points :

- *l'âge minimum à partir duquel elle sera attribuée est relevé à vingt et un ans,*
- *la surface ouvrant droit à l'aide est limitée à deux S.M.I. (hors zone de montagne).*

Depuis le 1^{er} janvier 1983, les nouveaux montants de base applicables sont :

- 108.000 F en zone de montagne,
- 67.200 F en autres zones défavorisées,
- 52.000 F en zone de plaine.

Les intervalles de majoration retenus sont respectivement de 54.000 F en zone de montagne, 33.600 F en autres zones défavorisées et 26.000 F en zone de plaine.

Les montants maxima sont ainsi portés à des valeurs égales à 240 % de celles appliquées avant le 1^{er} juillet 1981, soit :

- 162.000 F en zone de montagne,
- 100.000 F en autres zones défavorisées,
- 78.000 F en zone de plaine.

En 1982, 13.160 jeunes se sont installés sur 369.200 hectares (prévisions 1983 : 14.000) dont 14 % en zone de montagne, 22 % en zones défavorisées et 64 % en zone de plaine.

Votre Commission déplore qu'à l'occasion d'une loi de finances, la politique des structures soit ainsi remise en cause et ce n'est pas l'inscription de 40 millions de francs au titre du financement d'actions destinées à la préinstallation-contrats « emploi-formation-installation » — dans le cadre d'opérations groupées d'aménagement foncier — qui pourra compenser les restrictions apportées en matières d'I.V.D. et de D.J.A.

• *L'orientation des productions.* Les crédits affectés au chapitre 44-45 s'élèvent à 483,3 millions de francs, en progression de 20,8 %. Toutefois, l'essentiel de cette augmentation résulte de l'abondement de la dotation afférente au financement des *primes à la vache allaitante* (+ 74,7 millions de francs). Or, il convient de souligner que ce crédit supplémentaire permettra seulement de compenser l'annulation réalisée cette année, mesure financière qui a compromis la poursuite de cette action.

Seules les actions concernant *la sélection végétale* enregistrent une progression sensible de ses crédits qui passent de 2,95 millions de francs à 8,35 millions de francs.

• Quant aux *dotations concernant les zones défavorisées et les zones de montagne*, votre Rapporteur constate, en le regrettant, qu'elles sont l'objet d'une reconduction en francs courants.

Les crédits affectés à *l'indemnité spéciale de montagne* (I.S.M.) ne progressent que de 5,7 % pour tenir compte uniquement de l'effet volume. L'I.S.M. n'est en aucune façon revalorisée alors que les conditions d'exploitation dans ces zones rurales difficiles mériteraient des encouragements substantiels.

Pour sa part, l'aide à la mécanisation voit ses crédits progresser de 6 %.

• Reste la question de *la charge de bonification des prêts du Crédit agricole*. Votre Rapporteur se contentera de préciser ici que

son coût s'élève à 6.436,6 millions de francs contre 6.538 millions de francs en 1983, soit une diminution de 1,6 %, se réservant d'analyser en détail, dans la troisième partie de ce rapport, les problèmes très graves soulevés par le financement de l'agriculture française dans les années à venir.

— *L'action sociale.*

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles s'élève en 1984 à 58,92 milliards de francs contre 57,25 milliards de francs en 1983, soit une progression de 2,9 % (contre 12,2 % en 1983).

La subvention du budget de l'Agriculture passe de 7,25 milliards de francs à 7,26 milliards de francs en 1983, soit une quasi-stagnation, imputable à la diminution très sensible de la contribution de l'Etat au financement des prestations familiales agricoles (— 45 %).

Parallèlement, l'apport au B.A.P.S.A. des cotisations professionnelles et taxes prélevées sur les exploitations augmentera en 1984 de 9,5 % (contre 11,3 % en 1982) et représentera plus de 12 milliards de francs.

Les problèmes soulevés par cette évolution sont développés dans mon rapport sur le B.A.P.S.A.

Votre Rapporteur s'étonne par ailleurs de la diminution des crédits destinés à alimenter le Fonds national des calamités agricoles (— 35 millions de francs, soit — 10,9 %).

2. La nouvelle régression du budget d'équipement.

Les dépenses d'équipement du projet de budget 1984 du ministère de l'Agriculture s'élèvent :

— en autorisations de programme à 1.862,9 millions de francs contre 2.023 millions de francs en 1982, soit une chute de 7,9 % ;

— en crédits de paiement à 1.615,6 millions de francs contre 1.604,9 millions de francs en 1982, soit une quasi-stagnation (+ 0,7 %) ainsi que cela ressort du tableau récapitulatif ci-après :

DÉPENSES EN CAPITAL

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	(En millions de francs)		(En pourcentage)	(En millions de francs)		(En pourcentage)
	1983	1984	1984/1983	1983	1984	1984/1983
— Investissements exécutés par l'Etat	343,7	282,1	— 17,9	285,9	240,7	— 15,8
dont :						
(51-12) Etudes à l'entreprise	24,8	14,8	— 40,3	18,9	13,8	— 27
(51-40) Cartes départementales et répertoire de la valeur des terres	20	15	— 25	11	10	— 9,5
(51-91) Hydraulique : travaux sur ouvrages domaniaux	4	3	— 25	4	3	— 25
(51-92) Forêts : acquisitions, travaux	82,3	64,2	— 22	88	60	— 31,8
(56-20) Equipement culturel et social	173	153,9	— 11	113,5	125	+ 10,1
(57-01) Equipements administratifs	39,6	31,2	— 21,2	50,5	28,9	— 42,8
— Subventions d'investissement accordées par l'Etat	1.679,4	1.580,8	— 5,9	1.319	1.374,9	+ 4,2
dont :						
(61-21) Recherche	46,5	64	+ 37,6	41	52,8	+ 28,8
(61-40) Adaptation de l'appareil de production	526,9	408	— 22,5	407,6	492,5	+ 20,8
(61-50) Orientation des productions	10	4	— 60	10	0,7	— 93
(61-56) Stockage - conditionnement, abattoirs publics	177,4	164,3	— 7,4	108,4	96	— 11,4
(61-57) Fonds de développement des industries du bois	8	11	+ 37,5	5	8	+ 60
(61-61) Transformation et commercialisation, produits des pêches	446,8	446,8	0	287	370	+ 28,9
(61-80) Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural (1)	52	84	+ 61,5	169	61	— 63,9
(61-84) Actions coordonnées de développement régional	273	238,6	— 12,6	193,6	176,7	— 8,7
(61-92) Forêt : acquisition et travaux	117	145	+ 23,9	69	100	+ 44,9
(66-20) Enseignement et formation agricoles	15	12,1	— 19,3	13	8,7	— 33,1
Total équipement	2.023,1	1.862,9	— 7,9	1.604,9	1.615,6	+ 0,7

(1) Réintégration des crédits destinés à l'eau et à l'assainissement inscrits en D.G.E. en 1983 (A.P. : 54 millions de francs ; C.P. : 13 millions de francs) ; transfert en D.G.E. des investissements intéressant les régions couvertes par les plans d'aménagement rural et les parcs régionaux (A.P. : 4 millions de francs ; C.P. : 1 million de francs).

Indépendamment des dotations inscrites en dotation globale d'équipement en 1983 (655 millions de francs en autorisations de programme et 166 millions de francs en crédits de paiement), dont on ne peut dresser à ce jour aucun bilan d'utilisation et pour lesquelles on ne connaît pas le taux d'évolution spécifique en 1984, le projet de budget d'investissement du Ministère se caractérise essentiellement par :

a) *La chute spectaculaire des investissements exécutés par l'Etat.* Tous les chapitres sont concernés, notamment ceux intéressant les travaux hydrauliques sur ouvrages domaniaux et les équipements administratifs (— 42,8 %).

b) *La diminution non moins spectaculaire des subventions aux investissements productifs.* Sans parler du *remembrement* dont les dotations ne figurent plus au ministère de l'Agriculture, on soulignera la régression très sensible des dotations consacrées :

— à *la modernisation des exploitations*, c'est-à-dire essentiellement les aides aux bâtiments d'élevage (— 25 % en autorisations de programme) ;

— aux *équipements de stockage et de conditionnement* (— 7,4 % en autorisations de programme, — 11,4 % en crédits de paiement) ;

— aux *travaux d'adduction d'eau et d'assainissement* (— 7,4 % en autorisations de programme).

Quant aux *travaux d'hydraulique*, les opérations d'intérêt national progressent de 12 %, celles d'intérêt régional diminuant de 1 %.

Un tel niveau de crédits ne permettra pas à l'agriculture française de combler les retards qu'elle accuse dans ces différents domaines face à ses partenaires européens.

On rappellera que, au 1^{er} janvier 1983, 50 % seulement de *la superficie totale à remembrer* avaient été traités, les demandes de remembrement non satisfaites demeurant très fortes (1.889 communes pour 1.780.000 hectares).

En matière *d'irrigation*, les superficies globales équipées s'élèvent à 1.474.000 hectares, alors que les besoins relatifs aux nouvelles superficies à équiper sont évalués à 2 millions d'hectares.

Au niveau du *drainage*, les besoins sont estimés à 4.350.000 hectares, les superficies drainées à ce jour s'élevant à 1.300.000 hectares.

Enfin, en matière *d'assainissement*, neuf millions d'habitants restent à desservir par des égouts et des stations d'épuration.

Le montant des travaux à réaliser sur cinq ans (de 1981 à 1986) a été évalué à 14,5 milliards de francs (valeur 1^{er} janvier 1981), dont 11,5 milliards de francs pour les réseaux et 3 milliards de francs pour les stations d'épuration. Il correspond à un rythme annuel d'environ 3,5 milliards de francs en valeur 1983, nettement supérieur aux engagements de 1982 qui atteignent à peine 2,5 milliards de francs. On peut donc craindre que les travaux dont la réalisation avait été jugée souhaitable en cinq ans, dans le cadre du cinquième inventaire de l'assainissement, soient en fait étalés sur une plus longue période.

Au rythme actuel d'environ 500.000 habitants nouveaux desservis chaque année, l'objectif d'un taux de desserte de 70 % sera atteint à la fin du siècle, mais cela suppose que le volume annuel des travaux progresse au moins comme l'évolution des prix, ce qui n'a été le cas ni en 1981 ni en 1982.

Pour l'électrification rurale, la population des habitants non desservis est extrêmement faible, mais la proportion des abonnés « mal alimentés », c'est-à-dire subissant des chutes de tension anormales (supérieures à 11 %) était de 21,5 % en 1980, date du dernier inventaire.

En 1983, et bien que l'on ne dispose pas d'un inventaire complet, on peut estimer que le taux des abonnés mal alimentés s'est rapproché de 20 %, taux qui reste près de trois fois supérieur à celui qui s'observe dans les villes, traduisant l'importance de l'effort qui reste à réaliser pour lever le handicap dont souffrent les zones rurales.

Ce handicap est d'autant plus sensible que la disponibilité d'énergie électrique est une condition nécessaire de tout développement économique et qu'en milieu rural, toutes les actions entreprises afin d'économiser les hydrocarbures supposent une utilisation accrue d'électricité.

Le rythme annuel des travaux nécessaires pour résorber en cinq ans les abonnés mal alimentés et permettre le développement prévisible des consommations était évalué entre 2,5 et 2,9 milliards de francs du 1^{er} janvier 1981 auxquels il faudrait ajouter environ 500 millions de francs par an de travaux collectifs d'extension, soit exprimé en francs 1983 un montant annuel souhaitable de travaux de 3,6 à 4,1 milliards de francs.

Le montant des travaux engagés en 1982, tous financements confondus, s'est élevé à 2,84 milliards de francs seulement, ce qui conduit à retarder l'échéance de la mise à niveau des réseaux ruraux.

c) *La diminution des investissements en matière d'enseignement tant public* (— 15 % en autorisations de programme) *que privé* (— 17 % en autorisations de programme ; — 33,6 % en crédits de

paiement). Pour ce dernier, la situation qui dure depuis plusieurs années devient catastrophique.

d) *La priorité réservée pour la deuxième année consécutive à la recherche* : les autorisations de programme progressent de 37,6 % et les crédits de paiement de 29 %. La seconde priorité intéresse la *forêt* : un effort particulier est fait en faveur du Fonds de développement des industries du bois (+ 37,5 % en autorisations de programme ; + 60 % en crédits de paiement) et de la production forestière (+ 24 % en autorisations de programme et + 44,9 % en crédits de paiement).

Quant aux *aides publiques aux industries agro-alimentaires*, elles revêtent la forme :

- *des primes d'orientation agricole (P.O.A.)* dont la dotation régresse de 10 % en autorisations de programme (360 millions de francs) et progresse de 10 % en crédits de paiement (281,3 millions de francs) ;

- *des subventions à la coopération* ;

- *des aides du Fonds d'intervention stratégique* qui voit, pour la deuxième année consécutive ses moyens progresser : les autorisations de programme augmentent de 93 % (43,3 millions de francs) et les crédits de paiement de 193 % (85 millions de francs) ;

- *des aides à la recherche technique.*

Dans le souci de mieux préparer les entreprises à la compétition internationale en leur permettant d'acquérir le plus rapidement possible l'avance technologique nécessaire à leur développement, les crédits mentionnés dans le projet de budget de l'Agriculture pour 1984 (20,4 millions de francs en autorisations de programme et 16,4 millions de francs en crédits de paiement) pour la recherche technologique et l'innovation dans les industries agricoles et alimentaires sont en accroissement de 12 % par rapport à 1983. Ces crédits ont pour objet de promouvoir l'exploitation des acquis de la recherche par nos industries agricoles et alimentaires et à contribuer à une bonne orientation de la recherche en fonction des besoins de ces industries.

En achevant cette rapide analyse des dotations d'équipements, trois remarques s'imposent :

— que signifient les engagements financiers figurant dans ce projet de loi de finances dans la mesure où dès le 5 mai 1983, 25 % des autorisations de programme et un montant corrélatif de crédits de paiement ont été annulés ?

— *Le niveau insuffisant des autorisations de programme* compromet gravement les capacités de modernisation et de développement du secteur agricole et agro-alimentaire.

— *La situation critique des crédits de paiement* se ressent de façon aiguë dans les départements où des mesures arrêtées ne peuvent être réglées faute de disponibilités, et des travaux effectués ou terminés dans de bonnes conditions. Cela remet en cause l'exécution même des budgets d'équipement précédents tels qu'ils ont été votés.

C. — LES AUTRES DOTATIONS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE

1. Les crédits inscrits dans les comptes spéciaux du Trésor.

Parmi les comptes spéciaux du Trésor — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue, M. Poncelet —, figurent les opérations effectuées sur trois comptes d'affectation spéciale intéressant l'agriculture :

- le Fonds national pour le développement des adductions d'eau ;
- le Fonds forestier national ;
- le Fonds national des haras et des activités hippiques.

a) *Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau.*

Des subventions et, subsidiairement, des prêts sont alloués par ce Fonds aux collectivités locales qui réalisent des adductions d'eau potable et des équipements pour l'assainissement dans les communes rurales.

Par rapport à 1983, les autorisations de programme pour 1984 stagnent (+ 1 %), passant de 600 millions de francs à 611,5 millions de francs ; les crédits de paiement diminuent de 4 %, s'élevant à 586,2 millions de francs, contre 606 millions de francs l'année dernière.

Comme les travaux réalisés par l'intermédiaire de ce Fonds sont indissociables de ceux financés en matière d'hydraulique et d'assainissement dans le cadre du budget de l'Agriculture, cette

stagnation des autorisations de programme est grave, compromettant l'équipement des zones défavorisées.

En effet, eu égard aux effets de l'inflation, il apparaît que le complément apporté par le F.N.D.A.E. ne permet pas de compenser la chute des dotations inscrites au budget du ministère de l'Agriculture.

b) *Le Fonds forestier national.*

Des subventions et des prêts sont octroyés par ce Fonds pour la reconstitution, la conservation et la mise en valeur de la forêt française ; ces avantages sont consentis, soit en numéraire, soit sous la forme de travaux exécutés par l'Etat.

Les autorisations de programme pour 1984 sont, pour la deuxième année consécutive, en diminution (— 2 %) et passent de 405 millions de francs à 397 millions de francs.

Les crédits de paiement, quant à eux, progressent de 5 %, atteignant 552 millions de francs, contre 525 millions de francs en 1983.

La structure des dépenses du Fonds est la suivante :

	(En millions de francs.)
— Dépenses ordinaires	175,8
soit 32 % (+ 2 %)	
— Dépenses en capital	173
soit 31 % (+ 37 %)	
— Prêts	203,2
soit 37 % (— 10 %)	
	<hr/>
Total	552
	<hr/>
soit 100 % (+ 5 %)	

La hausse des crédits du ministère de l'Agriculture devrait permettre de compenser les effets de cette réduction, imputable à la conjonction de la stagnation des recettes de la taxe unique sur les produits forestiers et aux engagements antérieurs pris sous la forme d'autorisations de programme qui doivent être couvertes par des crédits de paiement.

c) *Le Fonds national des haras et activités hippiques.*

L'ouverture de ce nouveau compte spécial du Trésor permettra de connaître l'ensemble des dépenses effectuées par l'Etat

au profit des activités hippiques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, le prélèvement sur les enjeux du pari mutuel étant versé, pour partie directement aux sociétés de courses, et pour partie rattaché au budget du ministère de l'Agriculture par voie de fonds de concours.

Pour 1984, en plus des crédits de rémunération des fonctionnaires, qui sont inclus dans le budget du ministère de l'Agriculture et des crédits inscrits au budget de l'Office des viandes, les dépenses prévues pour les activités hippiques, et qui sont retracées dans le Fonds national des haras et des activités hippiques, s'élèvent à 461,9 millions de francs.

L'évaluation des recettes pour 1984 de ce Fonds s'établit de la façon suivante :

(En millions de francs.)

Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au P.M.U. sur les hippodromes	400,0
Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au P.M.U. hors hippodromes	46,5
Produit des services rendus par les haras nationaux	13,4
Produit des ventes d'animaux, sous-produits et matériels	2,0
Total	<u>461,9</u>

Face à ces recettes, les dépenses prévues pour 1984 se répartissent ainsi :

(En millions de francs.)

Dépenses ordinaires	444,4
Dépenses en capital	17,5
Total	<u>461,9</u>

Dans ce total, les frais de fonctionnement et d'équipement du Service des haras se montent à 84 millions de francs contre 77,7 millions de francs, soit 8,1 % de progression.

Les interventions en faveur des courses passent de 222,5 millions de francs à 246,9 millions de francs, soit 11 % de progression.

Les interventions en faveur des chevaux de selle, des chevaux lourds et des actions communes à toutes les races, progressent de 4,9 %, soit 105,7 millions de francs à 110,9 millions de francs.

2. Le F.I.D.A.R.

*(Fonds interministériel de développement
et d'aménagement rural.)*

Le F.I.D.A.R. qui, désormais, réunit en une instance unique des crédits autrefois dispersés entre le Fonds de rénovation rurale, les crédits d'équipement du Fonds d'action rurale et les crédits inscrits au F.I.A.T. pour le financement des contrats de pays et des actions relatives aux services publics en milieu rural, voit dans le projet de budget 1984 ses autorisations de programme situées à hauteur de 378 millions de francs, soit une diminution de 10,6 % par rapport à 1983 et ses crédits de paiement à 328,5 millions de francs, soit une diminution de 10 %.

Les hypothèses de répartition pour 1984 sont les suivantes :

(En millions de francs.)

— Contrats de pays	27
— Montagne	263
(soit 75 % du total, déduction faite des contrats de pays).	
— Hors montagne	88
(soit 25 % du total, déduction faite des contrats de pays, dont zones défavorisées environ 10 %).	
Total	<u>378</u>

La décentralisation a entraîné une modification des règles de fonctionnement du F.I.D.A.R. En 1982 et 1983, des conventions annuelles passées entre l'Etat et les régions ont déterminé les programmes d'utilisation des crédits du F.I.D.A.R., le détail des opérations étant arrêté à l'échelon régional.

La réforme de la planification permet de définir un cadre pluri-annuel pour les orientations essentielles de l'utilisation du F.I.D.A.R., dont la mise en œuvre sera à partir de 1984 engagée par voie contractuelle entre l'Etat et les régions.

Votre Commission déplore la diminution des moyens financiers affectés au F.I.D.A.R., instrument essentiel du développement des zones rurales fragiles.

TROISIÈME PARTIE

LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS UN CONTEXTE DE RÉORIENTATION VOLONTARISTE DE L'ÉPARGNE VERS L'INDUSTRIE

« Quelle que soit notre fidélité à l'agriculture, il se peut que pendant ces années 1980, la priorité agricole de notre institution bute sur des limites physiques et que le Crédit agricole ne soit financièrement pas capable d'accompagner l'évolution de l'agriculture française. »

Cette phrase prononcée par M. Michel Bon, directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit agricole, est porteuse de lourdes inquiétudes pour le monde agricole au premier chef, mais également pour l'ensemble de l'économie de notre pays dont les résultats en matière de commerce extérieur dépendent pour une part non négligeable de la « bonne santé » de la filière agro-alimentaire.

Après avoir fait le point sur l'endettement de l'agriculture et décrit les instruments de crédits actuellement au service de cette dernière, votre Rapporteur tentera de cerner les différents éléments de la crise du financement qui se profile à un horizon rapproché.

A. — L'ENDETTEMENT DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Avec 155 milliards de francs d'encours auprès des organismes de crédit (dont environ 70 % auprès du Crédit agricole), l'endettement des agriculteurs représente 140 % de la valeur ajoutée annuelle contre 39 % en 1960.

Cet endettement permet de financer environ le cinquième du capital détenu par les agriculteurs. En effet, on estime que 50 % des terres et le quart des bâtiments appartenant à des bailleurs, c'est à environ 29 % que s'élève la part du capital financée par des non-agriculteurs.

Le reste appartient aux agriculteurs qui l'ont financé sur leurs fonds propres pour 57 % et par emprunts pour 13,5 %.

L'endettement représente donc 19 % du capital détenu par les agriculteurs contre 8,5 % en 1960.

L'endettement moyen par exploitation est d'environ 120.000 F en 1980.

Mais pour correctement interpréter ces chiffres, il convient de savoir *qu'un tiers des agriculteurs n'est pas du tout endetté*, ce qui veut dire que beaucoup de ceux qui le sont, le sont lourdement : la partie des agriculteurs la plus endettée a des charges de remboursement qui peuvent atteindre jusqu'à 80 % de la valeur ajoutée.

En outre, cet endettement est très inégalement réparti suivant les exploitations, leur taille et leur système de production.

Ainsi, dans les opérations à spéculation hors sol qui sont plus capitalistiques, le nombre d'exploitations fortement endettées est plus important : plus de la moitié des exploitations porcines avaient plus de 200.000 F de dettes en 1980.

En conséquence, l'endettement est inégalement réparti suivant les régions ; il est faible lorsque les systèmes de production extensifs dominent.

Deux autres facteurs influent sur le niveau d'endettement :

— l'âge du chef d'exploitation : les agriculteurs âgés sont peu endettés au contraire de ceux ayant moins de trente-cinq ans ;

— l'importance des achats de foncier.

Le tableau ci-après permet de mesurer globalement l'évolution de l'endettement des exploitations.

ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Années	Encours Crédit agricole (fin d'année) (En milliards de francs) (1)	Encours total (En milliards de francs) (2)	Intérêts payés (En millions de francs)	Bonifications (En millions de francs)	Total des intérêts	Pourcentage des encours dans la V.A.	Pourcentage des encours dans les recettes	Pourcentage des encours dans le R.N.E.
1960	6,5	11,8	290	»	290	39,2	33,1	60,8
1970	28,3	40,4	1.660	600	2.260	86,3	62,7	144,0
1975	53,3	76,1	4.595	2.300	6.895	111,7	70,3	186,4
1979	83,4	119,1	7.348	3.900	11.248	116,7	73,2	248,9
1980	89,5	127,9	8.390	4.100	12.490	127,9	71,4	270,9
1981	99,4	142,0	9.311	4.400	13.711	132,1	71,1	273,0
1982	110,7	158,0	11.071	4.900	15.971	114,1	68,5	245,0

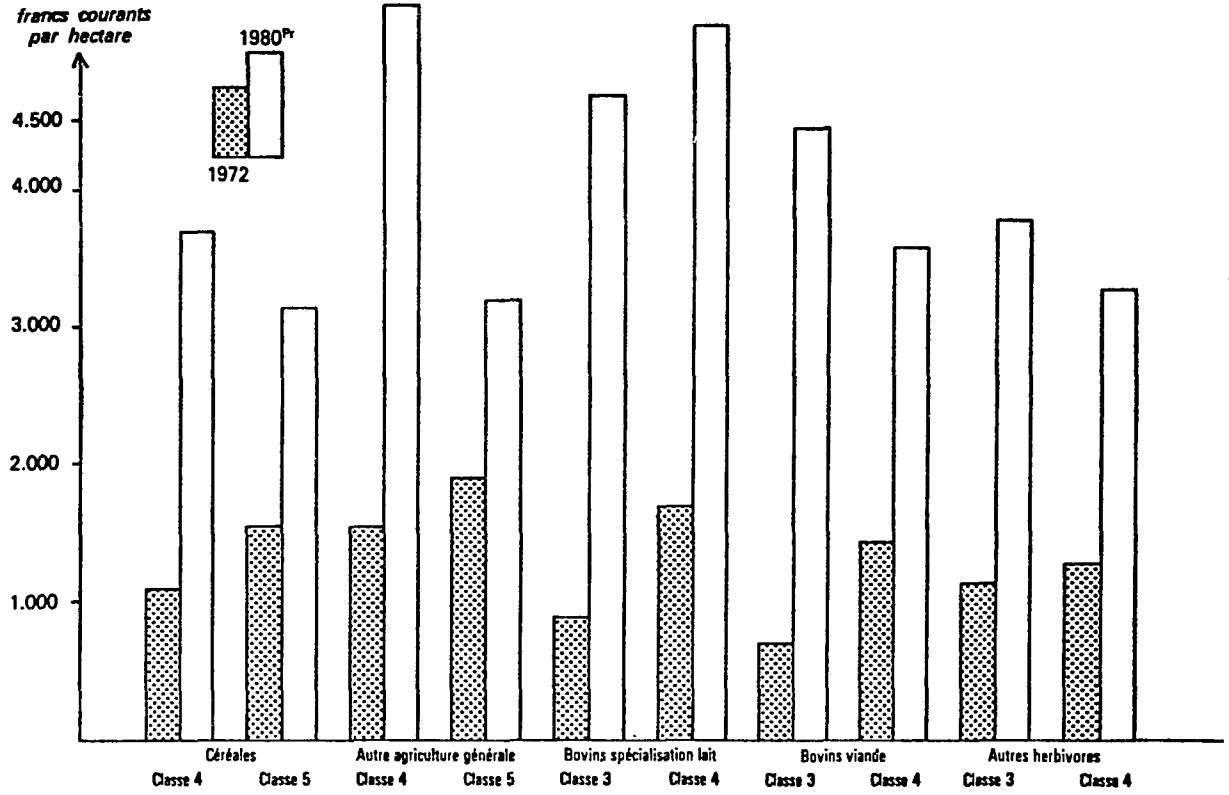
Source : I.N.S.E.E.

(1) D.O.M.-T.O.M. exclus.

(2) La part du Crédit agricole est estimée à 70 % (à 55 % en 1960).

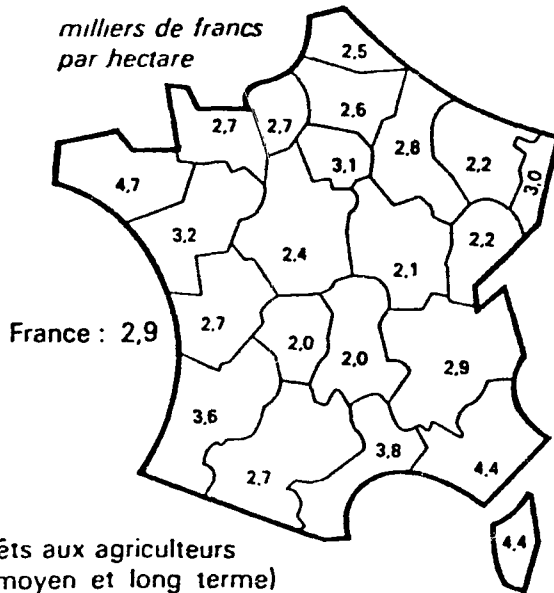
Les trois schémas qui suivent donnent un aperçu de la répartition inégale de cet endettement (dernière année connue : 1980).

ENDETTEMENT PAR CATÉGORIE D'EXPLOITATIONS



Source : SCEES et INSEE (RICA)

ENCOURS MOYEN DES PRETS DU CREDIT AGRICOLE PAR RÉGION AU 31-12-1980



Source : Caisse Nationale de Crédit Agricole.

ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS

Classe d'endettement (En francs courants)	Pourcentage du nombre d'exploitations		Pourcentage endettement total de la classe	
	1972	1980 (1)	1972	1980 (1)
Moins de 50.000 F	58	26	14	3
50.000 F à 200.000 F	33	40	44	25
Plus de 200.000 F	9	34	42	72
Total	100	100	100	100

(1) Données provisoires.

Sources : S.C.E.E.S. et I.N.S.E.E. (R.I.C.A)

Depuis trente ans l'agriculture française a réalisé son intégration dans l'économie de marché. Pour ce faire, elle a considérablement investi avec un accroissement corrélatif de ses besoins de fonds de

roulement et de trésorerie et elle a fourni un très important effort dans le sens d'un *agrandissement des exploitations*.

L'achat du foncier et la réalisation des investissements a généré un recours de plus en plus grand au crédit.

Quels ont été les principaux instruments de crédit utilisés ?

B. — LES INSTRUMENTS DE CRÉDIT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

a) Mise en œuvre principalement par le Crédit agricole mutuel (70 % des crédits consentis à l'agriculture), les différents types de prêts peuvent être classés en quatre catégories :

— *les prêts bonifiés :*

L'aide de l'Etat au financement de l'agriculture s'effectue par la prise en charge d'une partie des intérêts des prêts accordés par le Crédit agricole. L'emprunteur agricole bénéficie ainsi de prêts à des taux d'intérêts inférieurs aux taux du marché ou prêts bonifiés.

— *les prêts non bonifiés,*

— *les prêts à moyen terme sur ressources monétaires,*

— *les crédits à court terme.*

En dehors du court terme, ils intéressent principalement :

— le financement des *équipements agricoles* sous trois formes principales : les prêts spéciaux élevage (P.S.E.), les prêts spéciaux de modernisation (P.S.M.) et les prêts aux jeunes agriculteurs (P.J.A.),

— *le foncier,*

— le financement des *calamités agricoles,*

— *le logement,*

— *l'agro-alimentaire.*

L'agriculture *stricto sensu* est plus particulièrement concernée par les trois premiers secteurs.

Les trois histogrammes ci-après permettent de prendre une bonne vue d'ensemble de l'importance de ces prêts.

**Prêts à moyen et long terme
à l'agriculture par catégorie.**
Réalizations annuelles
en millions de francs.

	1978	1979	1980	1981	1982	
					23.549	
					16.039	
				19.463		Bonifiés ordinaires (y compris S.A.F.E.R.)
				4.229		
			16.889		9.684	
			3.846			
			8.260			Surbonifiés
	14.613	14.764				
	4.871	3.668				
			7.227			
		6.370				
	5.912					
			3.007	3.435	4.236	Non bonifiés
	1.321	1.988				Moyen terme mobilisables
	2.509	2.738	2.809	3.539	3.589	

**Prêts à moyen et long terme
à l'agriculture par objet.**
Réalizations annuelles
en millions de francs.

	1978	1979	1980	1981	1982	
					23.549	
					1.794	Calamités
					3.260	Foncier (y compris S.A.F.E.R.)
				19.463		
				270		
			16.889	2.210	18.495	
			447			
	14.613	14.764	3.540	3.983		
	2.182	536				
	2.951	3.029	2.902			
	9.480	1.199				Equipement

**Prêts à moyen ou à long terme
aux industries agro-alimentaires.**
Réalizations annuelles
en millions de francs.

	1979	1980	1981	1982	
					Entreprises non coopératives
					Prêts non bonifiés et à moyen terme mobilisable
			3.049	3.057	
			280	299	
			1.277	1.402	
		2.311			Coopératives
		179			Autres concours
		842			
	1.566				
	58				
	578				
		1.290	1.492	1.356	Prêts bonifiés
	930				

b) On constate qu'en 1982 les réalisations des prêts à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires ont atteint 26,6 milliards de francs (+ 18 %), soit 41 % du total des prêts consentis par le Crédit agricole, hors court terme. *La priorité au secteur agricole demeure.*

Cette progression est imputable au seul financement des exploitations ; en effet, les prêts aux industries agro-alimentaires stagnent.

— Le volume des *prêts d'équipement* a augmenté très sensiblement (+ 16 %) en raison d'une demande particulièrement forte au titre des prêts aux jeunes agriculteurs et des P.M.S.

— L'augmentation considérable des *prêts calamités* (7,6 % de l'ensemble contre 1,4 % en 1981) traduit de façon différée les conséquences des mauvaises conditions climatiques ayant régné en 1981.

— En revanche, la part des *prêts fonciers* continue sa lente régression amorcée depuis 1978. Les transactions ont surtout porté sur des restructurations parcellaires.

Quant aux *prêts à court terme*, la demande en a été très forte en raison des problèmes posés par le financement et la commercialisation des récoltes.

La précocité et l'abondance des moissons se sont traduites par un afflux des apports des agriculteurs alors que la récolte précédente n'était pas encore totalement écoulée. L'accroissement du volume des stocks de céréales conjugué à une augmentation des prix s'est traduit par un accroissement de 20 % de leur valeur et par une forte progression du financement (+ 38,7 % par rapport à 1981).

Au titre des *industries agro-alimentaires*, les réalisations de prêts à moyen et long terme ont stagné en 1982, dépassant à peine le montant de 1981. Ce mouvement résulte d'un recul général des investissements dans le secteur.

c) Si l'on analyse plus en détail le *secteur des prêts bonifiés*, la situation se présente de la façon suivante :

En 1983, il est prévu de distribuer 21,82 milliards de francs, soit une *augmentation très faible de 4,7 %* si l'on considère le volume de l'enveloppe réalisée en 1982, soit 20,84 milliards de francs ; en effet, les réalisations de l'an dernier ont été supérieures de 406 millions de francs aux quotas initiaux, dont 400 millions de francs accordés dans le cadre de la conférence annuelle de 1981.

Ce pourcentage de hausse est le plus faible enregistré depuis cinq ans ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

PRÊTS BONIFIÉS

	1973	1980	1980/1979	1981	1981/1980	1982	1982/1981	1983	1983/1982
Prêts jeunes agriculteurs (J.A.)	2.065	2.254	+ 9,1 %	2.783	+ 23,4 %	3.700	+ 32,9 %	3.900	+ 5,4 %
Prêts spéciaux de modernisation (P.S.M.)	1.337	1.816	+ 35,8 %	2.359	+ 30 %	3.010	+ 27,6 %	3.300	+ 9,6 %
Prêts spéciaux d'élevage (P.S.E.) ..	1.031	1.050	+ 1,8 %	1.112	+ 59 %	1.100	— 1 %	1.200	+ 9,1 %
Prêts à moyen terme ordinaire (M.T.O.)	3.887	4.314	+ 11 %	4.190	— 2,9 %	4.559	+ 8,8 %	4.250	— 6,8 %
Foncier	1.757	1.880	+ 7 %	1.728	— 8 %	1.843	+ 6,6 %	1.800	— 2,3 %
D.O.M.	182	226	+ 24,2 %	200	— 11,5 %	219	+ 9,5 %	260	+ 18,7 %
Calamités	510	437	— 14,3 %	255	— 41,6 %	»	»	(1) 300	»
Total exploitations agricoles	10.769	11.977	+ 11,2 %	12.627	+ 5,4 %	14.431	+ 14,3 %	15.010	+ 4 %
Collectivités publiques (Equipements ruraux)	1.837	1.836	»	3.100	+ 68,8 %	3.574	+ 15,3 %	3.500	— 2,1 %
S.A.F.E.R.	198	385	+ 94,4 %	438	+ 13,7 %	480	+ 9,6 %	510	+ 6,2 %
Production et services en milieu rural	978	1.764	+ 80,4 %	2.106	+ 19,4 %	2.361	+ 12,1 %	2.800	+ 18,6 %
Logement	500	413	— 17,4 %	327	— 20,8 %	»	»	»	»
Total général	14.282	16.375	+ 14,7 %	18.598	+ 13,5 %	20.846	+ 12,1 %	21.820	+ 4,7 %

(1) Prêts aux propriétaires et exploitants forestiers à la suite des chablis.

A partir de ces chiffres, les constatations principales suivantes peuvent être faites :

— La part des prêts aux exploitations agricoles dans l'ensemble de l'enveloppe des prêts bonifiés régresse, passant de 75 % en 1979 à 69,2 % en 1982 et 68,8 % en 1983.

— *Le volume des prêts bonifiés aux exploitations agricoles, soit 15 milliards de francs contre 14,3 milliards de francs en 1982, progresse très faiblement en francs courants (+ 4 %) et diminue en francs constants.*

Ce dernier chiffre ne s'établit qu'à + 1,9 %, si l'on fait abstraction du quota de 300 millions de francs destiné à aider les exploitations forestières touchées par les tornades.

— Seuls les prêts destinés à la production et aux services en milieu rural (+ 18,6 %) et, à un moindre degré, ceux affectés à la modernisation des entreprises (+ 9,6 %) reçoivent un traitement favorable.

— L'enveloppe destinée aux *prêts aux jeunes agriculteurs*, qui a bénéficié en 1982 d'un abondement de 250 millions de francs, connaîtra une *progression très faible* (+ 5,4 %) qui permettra difficilement de répondre aux ambitions des pouvoirs publics en ce domaine.

— L'enveloppe dite des prêts à moyen terme ordinaire (M.T.O.) qui permet de financer les équipements individuels et les coopératives diminue de 6,8 %.

— Quant au *domaine foncier*, le volume des prêts diminue de 2,3 %, confirmant le *désengagement de l'Etat en ce domaine*.

— Participe également de la même démarche, la *diminution des prêts destinés au financement des équipements ruraux des collectivités publiques* (assainissement, électrification, adduction d'eau, voirie, etc.) soit — 2,1 %.

Ainsi dans le même temps où le budget de l'Etat sacrifie le financement des investissements agricoles, les interventions du Crédit agricole en ce domaine marquent un tassement très regrettable.

Force est donc de constater que les préoccupations budgétaires et l'encadrement du crédit conduisent à *pénaliser le financement de l'agriculture*, dans la mesure où les enveloppes de prêts bonifiés diminuent en francs courants.

Cette situation ne pourra que se trouver aggravée par la mesure prise récemment tendant à *supprimer à compter du 1^{er} octobre 1983 les prêts bonifiés à moyen terme (M.T.O.)*.

On précise qu'en 1982 ils avaient été utilisés de la façon suivante (principales affectations) :

- machinisme agricole : 970 millions de francs (soit 13 % du total des prêts réalisés par le Crédit agricole en ce domaine),
- bâtiment d'élevage : 310 millions de francs (soit 11 % du total des prêts réalisés par le Crédit agricole en ce domaine),
- bâtiments de logement du matériel : 290 millions de francs (soit 50 % du total des prêts réalisés par le Crédit agricole en cette matière),
- l'acquisition de cheptel : 200 millions de francs (soit 16 % du total des prêts réalisés dans ce secteur par le Crédit agricole),
- les bâtiments d'exploitation : 240 millions de francs (soit 27 % des prêts réalisés par le Crédit agricole dans ce domaine),
- les plantations (180 millions de francs) et les serres (80 millions de francs).

Ainsi, on prive les exploitants à hauteur de 3,2 milliards de francs et le secteur coopératif pour 1,3 milliard de près du tiers des

prêts bonifiés qui leur étaient consentis. Or, contrairement à ce qui a été dit ici et là, les prêts qui seront accordés à partir des C.O.D.E.V.I. ne sauraient en aucune façon constituer une mesure de remplacement.

La priorité accordée à l'agriculture accompagnée d'une politique de taux modérés pourra-t-elle être maintenue par la « Banque verte » alors que l'année 1982 a été marquée par des résultats financiers insuffisants ? L'enjeu est d'importance.

C. — LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE CRISE GRAVE DU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

a) Quatre facteurs principaux touchant à une transformation profonde du monde agricole auront dans un proche avenir une influence déterminante sur les modalités de financement de l'agriculture :

— *les hommes* : « le temps des agriculteurs de tradition familiale s'achève », ainsi s'exprimait M. Michel Bon lors de l'assemblée annuelle du Crédit agricole. Quatre éléments caractériseront l'agriculture à la fin des années 1980 :

- il y aura moins d'agriculteurs : entre 900.000 et 1.000.000 d'exploitations contre 1.263.000 aujourd'hui ;
- on assistera à une féminisation accrue : les agricultrices chefs d'exploitation pourraient être deux fois plus nombreuses en 1990 ;
- la pluriactivité sera inversée : on verra de plus en plus de citadins ou des ruraux venir compléter leur journée de travail sur une petite exploitation agricole ;
- les installations de non-agriculteurs deviendront habituelles ;

— *les techniques* : la conduite d'une exploitation agricole deviendra de plus en plus complexe, nécessitant toujours plus de technicité. De plus en plus spécialisé dans un type ou même un stade de production, l'agriculteur sera largement intégré à une chaîne de production ;

— *les débouchés* seront plus instables et moins rémunérateurs. En effet, le marché européen étant saturé pour toutes les grandes productions, il faudra *exporter* pour nombre de produits, l'essentiel de l'accroissement de production et l'exporter *hors du marché commun*, ce qui veut dire : offres et demandes irrégulières, variation de cours assez amples et le plus souvent prix inférieurs aux prix internes.

b) L'ensemble de ces facteurs devrait avoir *quatre conséquences* pour les agriculteurs et au-delà pour les organismes de crédit :

— *l'existence d'un besoin accru d'investissements* : beaucoup d'agriculteurs joueront l'intensification de leur production ou l'agrandissement de leur exploitation pour continuer d'exister ;

— la variation beaucoup plus marquée d'une année sur l'autre des revenus des exploitants, liée en partie à la spécialisation accrue des exploitations ;

— *le coût croissant des installations* ;

— enfin, *l'accroissement sensible du nombre des agriculteurs en situation de crise financière grave*, conséquence inéluctable de « l'endettement-fuite en avant » souvent dénoncé mais sans qu'aucune volonté réelle de le résoudre ait été à ce jour manifestée par les pouvoirs publics.

c) **Face à cette situation, comment pourra réagir le Crédit agricole ? Pourra-t-il comme aujourd'hui donner la priorité à l'agriculture ?**

« Les contraintes de l'agriculture et les contraintes du Crédit agricole seront-elles compatibles ? » Telle est la question centrale évoquée lors de l'assemblée annuelle du Crédit agricole précitée.

La réponse à cette question est conditionnée par les deux facteurs suivants :

— *pérennisation de l'encadrement du crédit* : en effet, les normes fixées en cette matière ayant toujours été jusqu'à présent inférieures au rythme de l'inflation, il sera difficile à l'institution d'honorer les besoins de crédits toujours plus grands de l'agriculture ;

— *les incertitudes touchant la collecte de l'épargne*. D'une part, 80 % des ressources de la Banque verte proviennent de l'épargne des agriculteurs, ce taux se maintiendra-t-il ? Rien n'est moins sûr.

D'autre part, l'affectation de cette épargne se fera-t-elle toujours prioritairement en direction de l'agriculture ?

On constate, en effet, que le Crédit agricole participe de plus en plus à la collecte d'une épargne dont l'affectation finale n'est plus prioritairement l'agriculture : S.I.C.A.V., livret d'épargne populaire, C.O.D.E.V.I.

Ainsi le financement futur de l'agriculture dépendra pour partie de la faculté d'adaptation de la Banque verte aux nouvelles données qui viennent d'être analysées, mais plus largement de la faculté qui lui sera donnée d'orienter vers l'agro-alimentaire le produit de sa collecte.

CONCLUSION

Notre agriculture se trouve une nouvelle fois à l'aube d'une ère de mutations profondes : ouverte au marché mondial pour une part de plus en plus large de sa production, l'exploitation de la fin des années 1980 sera placée sous les trois signes de la technicité, de la spécialisation et de la compétitivité.

Faute de trouver auprès de l'Europe l'appui d'une politique agricole commune offensive, loin de la règle du juste retour, à peine digne d'une épicerie, faute de trouver auprès des pouvoirs publics les encouragements indispensables à une modernisation permanente de l'outil de production, faute d'obtenir pour ses agriculteurs une reconnaissance des efforts déployés à travers un revenu et un traitement fiscal équitables, l'agriculture française aura manqué le rendez-vous de cette fin de siècle. N'est-il déjà pas trop tard ?

DISPOSITION SPÉCIALE

Article 104.

Texte. — Dans l'article 16 de la loi n° 83-481 du 11 juin 1983 définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois permanents de l'Etat et de ses établissements, après les mots : « ... du ministère de l'Education nationale », ajouter : « ... et du ministère de l'Agriculture ».

Commentaires. — L'article 104 du projet de loi de finances propose d'étendre aux personnels enseignants d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'Agriculture les dispositions de l'article 16 de la loi n° 83-481 du 11 juin 1983, définissant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'Etat.

Comme pour les personnels relevant du ministère de l'Education nationale, il pourra être dérogé par décret en Conseil d'Etat aux conditions et modalités d'accès au corps d'accueil.

Votre Commission vous propose **d'adopter** cet article qui n'appelle aucune observation particulière de sa part.

ANNEXE

RELEVÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Au cours de sa seconde délibération, l'Assemblée nationale a abondé les crédits afférents au ministère de l'Agriculture pour 1984 de 40,25 millions de francs.

Les principales dotations bénéficiaires sont les suivantes :

— *les indemnités et allocations diverses servies aux personnels des services extérieurs* (chap. 31-13) : la majoration de crédits s'élève à 5 millions de francs ;

— *les bourses de l'enseignement agricole* (chap. 43-21) pour le financement desquelles 8 millions de francs supplémentaires sont inscrits, ce qui porte le taux d'évolution de cette dotation à 11,5 % au lieu de 7 % ;

— l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement de l'espace rural (chap. 44-80) : 15 millions de francs de crédits supplémentaires sont inscrits au titre de *l'indemnité spéciale de montagne* (I.S.M.), ce qui devrait permettre de revaloriser quelque peu cette indemnité au-delà de l'effet volume ;

— *l'hydraulique agricole* (chap. 61-40) : les 12 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires permettront de remédier à la situation très tendue dans laquelle se trouvait cette dotation. Cette mesure ne modifie en rien le volume des travaux prévu pour 1984, le montant des autorisations de programme demeurant inchangé.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 1983, la commission des Finances a procédé, sur le rapport de **M. Henri Torre**, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1984 de l'Agriculture.

La Commission a décidé, à la majorité, de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits pour 1984 de l'Agriculture.

Elle a décidé, par ailleurs, d'adopter l'article 104 du projet de loi de finances pour 1984, rattaché au budget du ministère de l'Agriculture.